

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 MAI 2017

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUBABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Désignation du secrétaire de séance (5.2.6)

Le Président de Vitré Communauté soumet à l'approbation de l'assemblée, la désignation du secrétaire de séance.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

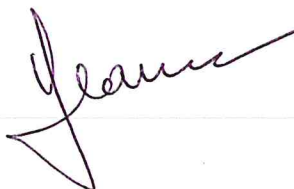
Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 17 mars 2017 (5.2.6)

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2017, visé par le secrétaire de séance, M. Teddy REGNIER et adressé à chaque Conseiller communautaire.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 0	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOUE Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Information du Conseil communautaire sur les décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation de compétence (5.2.6)

27 MARS 2017

DB 2017-023 : Atelier relais de la ZAC de la Gaultière à Chateaubourg – Signature d'un bail commercial 3.6.9 avec la société New Médria ou toute société tierce s'y substituant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération en date du 13 juin 2014 actant la signature d'un bail commercial 3.6.9 avec l'entreprise MEDRIA TECHNOLOGIES pour l'atelier relais situé ZAC de la Gaultière sur la commune de Châteaubourg ;

Vu la mise en redressement judiciaire de l'entreprise MEDRIA TECHNOLOGIES en date du 2 mars 2016 par le Tribunal de Commerce de Rennes ;

Vu la cession de l'entreprise MEDRIA TECHNOLOGIES au profit du consortium ITK/CCPA, dénommée NEW MEDRIA, par jugement du Tribunal de Commerce de Rennes en date du 13 octobre 2016 ;

Vu la non reprise du bail commercial par le cessionnaire eu égard au courrier du 14 octobre 2016, adressé par Me Christophe BIDAN, Administrateur judiciaire ;

Vu la décision en date du 24 octobre 2016 actant la signature d'une convention d'occupation précaire pour la période du 14/10/2016 au 31/12/2016 ;

Vu la décision en date du 30 janvier 2017 actant le prolongement de la convention d'occupation précaire pour la période du 01/01/2017 au 31/01/2017 ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté d'accompagner cette nouvelle société dans cette reprise ;

Considérant les besoins exprimés par NEW MEDRIA au regard de l'activité développée sur le site de Châteaubourg ;

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :

- de mettre en place un bail commercial 3.6.9, avec ladite société selon les conditions suivantes :

. Date d'effet : 01/02/2017

. Références des bureaux et atelier :

Bâtiment B - RDC : B002 et B005

Bâtiment B - ETAGE : B101 et B102

Bâtiment C - RDC : C005 à C007

Bâtiment C - ETAGE : C101 et C109

. Surfaces utilisées :

Bureaux et atelier : 614,16 m² et Parties communes proratisées : 95,45 m²

. Prix au m² mensuel : 8,28 € HT

. Forfait mensuel pour charges, au m² : 2,57 € HT (forfait réactualisé à chaque anniversaire en fonction des dépenses réelles)

. Refacturation de la taxe foncière au prorata de la surface utilisée par rapport à la surface totale du bâtiment.

Soit un loyer mensuel HT de 5 875,58 € HT, hors charges, auquel s'ajoute la refacturation de la taxe foncière proratisée.

- d'autoriser le Président à signer le bail commercial 3.6.9 avec la société NEW MEDRIA ou toute autre société s'y substituant selon les conditions précisées ci-dessus.

- de confier la rédaction de l'acte de vente à Maître Mevel, notaire à Châteaubourg, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRÉ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire

DB 2017-024 : Atelier relais de la ZAC de la Gaultière à Chateaubourg – Mise en place d'un bail dérogatoire d'une durée de 36 mois avec la société UP – UTILITIES PERFORMANCE ou toute société tierce s'y substituant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Considérant la sous-utilisation de l'atelier-relais, situé ZAC de la Gaultière suite au redéploiement de l'activité NEW MEDRIA sur une partie du bâtiment ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de mettre à disposition des entreprises les bureaux disponibles dans cet atelier-relais ;

Considérant la demande de l'entreprise UP – UTILITIES PERFORMANCE, bureau d'études spécialisé dans la performance énergétique et dans l'ingénierie du cycle de l'eau ;

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :

- de mettre en place un bail dérogatoire d'une durée de 36 mois avec la société UP - UTILITIES PERFORMANCE, ou toute autre société tierce s'y substituant, selon les conditions suivantes :

. Date d'effet : 01/05/2017

. Surface utilisée :

Bureaux n°A105 à n°A109 = 73,90 m²

Parties communes = 22,47 m²

. Prix au m² mensuel : 8,28 € HT

. Forfait mensuel pour charges, au m² : 2,57 € HT (forfait réactualisé à chaque anniversaire en fonction des dépenses réelles)

. Refacturation de la taxe foncière au prorata de la surface utilisée par rapport à la surface totale du bâtiment.

Soit un loyer mensuel HT de 797,94 €, hors charges, auquel s'ajoute la refacturation de la taxe foncière proratisée.

- d'autoriser le Président à signer le bail dérogatoire d'une durée de 36 mois avec la société UP – UTILITIES PERFORMANCE ou toute autre société s'y substituant selon les conditions précisées ci-dessus.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le bail dérogatoire.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

DB 2017-025 : Atelier-relais Lactalis situé sur le parc d'activité du Haut Montigné à Torcé – Mise en place d'un nouveau bail commercial 3.6.9 avec la société LACTALIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°8 en date du 13 février 2010 actant la signature d'un bail commercial 3.6.9 avec l'entreprise LACTALIS pour l'atelier relais situé PA du Haut Montigné sur la commune de Torcé ;

Considérant le terme dudit bail en date du 11 décembre 2016 ;

Considérant la volonté de la société LACTALIS de renouveler leur bail commercial 3.6.9 selon les conditions suivantes :

Surface occupée : 7 720 m² de bâtiment

Date d'effet : à la date du nouveau bail commercial 3.6.9

Durée minimale d'occupation de 3 ans fermes.

Au-delà de cette période, un préavis d'un an avant prise de congé du bâtiment sera fixé.

Loyer annuel : 345 000 € HT, ce dernier ayant diminué par rapport au bail initial compte tenu de la renégociation récente des prêts qui a permis une baisse des taux de l'ordre de 2 points environ.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le bail commercial 3.6.9

- de confier la rédaction de l'acte de vente à Maître BUIN, notaire à Vitré, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

1 8 MAI 2017

DB 2017-026 : Versement d'une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour l'année 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;
Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;
Considérant que le projet de l'ADIE s'inscrit dans la compétence Développement Economique et Emploi de Vitré Communauté, au travers du financement et de l'accompagnement des allocataires du RSA et des demandeurs d'emploi porteurs d'un projet de création d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire ;
Considérant que le programme d'actions présenté par l'ADIE participe de la politique de Vitré Communauté via l'attribution d'aides financières sous forme de micro-crédits, ou l'accompagnement au démarrage pendant les cinq premières années de l'entreprise ;
Considérant le bilan de l'année 2016 :
1 dossier a été accompagné financièrement sur le territoire de Vitré Communauté,
2 dossiers d'aide à la mobilité ont été soutenus financièrement sur le territoire de Vitré Communauté,
34 personnes ont pris contact avec cette structure pour obtenir des conseils sur la création d'entreprises,
8 personnes ont été reçues en entretien,
5 entreprises ont reçu des conseils techniques préalables au démarrage.
Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de reconduire le versement de la somme versée à l'ADIE en 2016, soit un montant total de subvention pour l'année 2017 de 1 000,00 € (correspondant à un estimatif de deux entreprises financées, à raison de 500 € par entreprise aidée).
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

DB 2017-027 : Versement d'une subvention à l'Association Boutique de Gestion d'Ille-et-Vilaine (BGE) pour l'année 2017 et renouvellement de la convention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;
Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;
Considérant le projet initié et conçu par BGE ILLE-ET-VILAINE, à savoir, l'accompagnement à la création d'entreprises ;
Considérant que le projet s'inscrit dans la compétence Développement Economique et Emploi de Vitré Communauté ;
Considérant que le programme d'actions présenté par BGE ILLE-ET-VILAINE participe de cette politique, à savoir :
Apporter une offre de services pour la création d'entreprise sur le territoire de Vitré Communauté,
Sensibiliser à la création de l'entreprise à l'appui du dirigeant dans les premières années,
Proposer des parcours adaptés aux besoins des créateurs et à l'état d'avancement de leur projet, avec un objectif pédagogique fort, renforcer le professionnalisme et l'autonomie des futurs créateurs.
Considérant le bilan de l'année 2016 :
34 dossiers ont été accompagnés sur le territoire de Vitré Communauté en 2016, contre 25 en 2015,
10 entreprises ont été créées ou reprises suite à cet accompagnement (12 avaient été créées ou reprises en 2015).
Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :
- de reconduire le versement de la somme forfaitaire versée depuis l'année 2014, soit un montant total de subvention pour l'année 2017 s'élevant à 5 420,00 €,
- de renouveler la convention annuelle d'objectifs (ci-jointe),
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

DB 2017-028 : Versement d'une subvention à l'Association Initiatives Portes de Bretagne pour l'année 2017 et renouvellement de la convention triennale pour la période mars 2017 à mars 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.
Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **18 MAI 2017**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRÉ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire

d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu le terme de la convention triennale avec l'association « INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE », pour la période allant de mars 2014 à mars 2017, portant sur les modalités de la participation de Vitré Communauté au financement d'Initiative Portes de Bretagne sur la période ci-dessus mentionnée ;

Considérant que ladite convention arrive à échéance en mars 2017 ;

Considérant le projet initié et conçu par cette association, à savoir l'accompagnement à la création d'entreprises ;

Considérant que le projet s'inscrit dans la compétence Développement Economique et Emploi de Vitré Communauté ;

Considérant que le programme d'actions présenté par cette dernière, participe de la politique de Vitré Communauté au travers d'une aide technique, d'un parrainage et d'un prêt d'honneur à taux zéro sans garantie ;

Considérant que, depuis sa création, « INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE » a accordé 912 aides financières à 712 entreprises aidées sur le territoire :

2,487 M€ de prêts d'honneur Plateforme (création, reprise, croissance)

780 606 € de prêts d'honneur ou primes issus de dispositifs d'Etat (EDEN, NACRE)

1,118 M€ de prêts d'honneur BRIT (prêt régional reprise)

Considérant l'impact du programme d'actions sur l'emploi et sur l'économie locale :

82 emplois créés ou maintenus (en 2016)

4,422 M€ injectés dans l'économie du Pays de Vitré-Porte de Bretagne (en 2016)

Le montant global des prêts accordés sur le territoire de Vitré Communauté depuis 2009, tous dispositifs confondus, est de 2,232 M€ et se décline, selon les années, de la manière suivante :

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :

de renouveler la convention triennale pour la période ;

- d'autoriser le Président à signer ladite convention ;

- d'approuver le versement d'une contribution au fond d'intervention de la Plateforme d'Initiative Locale dénommée « INITIATIVE PORTES DE BRETAGNE » pour un montant de 13 600,68 € ainsi qu'une contribution au fonds de fonctionnement de la Plateforme pour un montant de 5 807,32 €, soit un total de 19 408 € pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

DB 2017-029 : Participation à la cérémonie de remise des distinctions de l'Académie des Métiers et de l'Industrie du Pays de Vitré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Considérant l'organisation de la 4ème édition des distinctions de l'Académie des Métiers de l'Industrie, présidée par Dominique LANGLOIS, qui vise à promouvoir les diplômés des formations professionnelles, de rendre hommage aux salariés aux parcours exemplaires et de faire connaître l'offre de formations professionnelles ;

Considérant que Vitré Communauté est sollicitée pour accompagner cette manifestation depuis sa création pour le versement d'une subvention de 2 000 € ;

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000€ pour la 4ème édition des Distinctions de l'Académie des Métiers de l'Industrie qui se tiendra vendredi 31 mars 2017 à 17h30.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

DB 2017-030 : Trophée des entreprises de services – Versement de deux dotations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Considérant que le Club Grand S organise, depuis 2013, un trophée des entreprises de services destiné à

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **18 MAI 2017**

promouvoir les démarches créatives, innovantes et dynamiques mises en œuvre au sein des entreprises de services ;

Considérant que Vitré Communauté accompagne cette manifestation depuis sa création ;

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire :

- de renouveler cet accompagnement pour l'édition du 6 avril 2017 avec :

la remise d'un prix « Développement économique » associé à une dotation de 500 €,

la remise d'un prix « Spécial du jury » associé à une dotation de 500 €,

la prise en charge de l'utilisation de l'auditorium du Centre (frais techniques).

- d'autoriser le versement de ces deux dotations de 500 € aux entreprises qui seront retenues par le jury pour ces deux catégories.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

DB 2017-031 : Utilisation et animation de l'Espace entreprises des Vitré – Convention type de partenariat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Considérant que Vitré Communauté a créé un espace dédié à l'économie locale 47 rue Notre Dame à Vitré, afin de promouvoir le tissu économique local en partenariat avec de nombreuses entreprises de son territoire

Considérant que les entreprises partenaires de l'Espace Entreprises s'engagent à présenter les métiers et leur savoir-faire dans le cadre d'animations proposées dans ce lieu ;

Il est demandé aux membres du Bureau Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention type de partenariat, ci-jointe, concernant la participation et l'utilisation de l'Espace Entreprises selon les conditions qui y sont précisées.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

DB 2017-032 : Maison du logement – Validation des permanences de SOLIHA 35 (Solidaire pour l'habitat 35)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 4 novembre 2016, notamment son axe n°4 – action 13 (conforter le rôle de la Maison du Logement) ;

Considérant que SOLIHA 35 est une association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat et, qu'à ce titre, elle accompagne les particuliers dans leurs projets de réhabilitation ou d'investissement locatif dans l'ancien, en leur apportant des conseils techniques et en recherchant des subventions auprès de différents financeurs (ANAH, collectivités, caisses de retraite, microcrédits...) ;

Considérant que ces prestations (visites à domicile, montage et suivis des dossiers de demandes de subventions) sont facturées aux bénéficiaires ;

Considérant qu'une permanence se tient tous les lundis matin à la Maison du Logement entre 9h00 et 12h00 ;

Considérant que SOLIHA 35 sollicite la communauté d'agglomération pour une mise à disposition gratuite des locaux (de manière identique à l'ADIL, l'EIE et l'Architecte conseiller) ainsi qu'une prise en charge financière pour maintenir cette permanence d'information ;

Considérant que cette permanence est très active, plus particulièrement pour les propriétaires occupants et qu'il est important de maintenir ce service de proximité auprès des particuliers, notamment les propriétaires occupants souvent âgés qui ne feront pas le déplacement à Rennes ;

Considérant que la présence d'un opérateur sur le territoire (qui plus est dans les mêmes locaux que le service Logement) est un atout majeur pour mettre en œuvre les objectifs de la délégation de gestion des aides de l'ANAH (meilleure réactivité et connaissance des dossiers, communication facilitée vis-à-vis du public, lieu unique d'information, liens avec les partenaires) ;

Considérant qu'il est proposé de poursuivre ce partenariat avec une mise à disposition gratuite des locaux

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

ainsi qu'une prise en charge financière des frais de déplacement jusqu'à Vitré pour 43 permanences au titre de l'année 2017 ;

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire :

- d'autoriser le versement d'une subvention à SOLIHA 35 à hauteur de 5613.66 € pour la tenue de 43 permanences à la Maison du Logement au titre de l'année 2017 (5372.26 € en 2016 pour 42 permanences).
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

DB 2017-033 : Fonds de concours 2014-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2016 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 janvier 2016 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°47 du Conseil communautaire du 13 mars 2015, validant les modalités de répartition du Fonds de /Concours 2014 - 2020 aux communes et permettant ainsi de participer au financement des équipements communaux structurants ;

Considérant les projets exposés ci-dessous :

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'autoriser le versement des participations financières, telles que présentées, au titre du Fonds de concours 2014-2020.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

DB 2017-034 : Attribution d'une subvention au Comité départementale d'Ille-et-Vilaine de canoë-kayak

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération numéro 4 du conseil communautaire du 4 octobre 2007, précisant les modalités de soutien aux événements sportifs ;

Considérant les objectifs de la politique sportive de Vitré Communauté et notamment le volet développement des équipements communautaires au travers des activités nautiques ;

Considérant que la Fédération Française de Canoë-Kayak délègue au comité d'Ille-et-Vilaine l'organisation des championnats de France de la discipline du 12 au 16 juillet 2017, sur la base de loisirs de Haute-Vilaine à Saint-M'Hervé ;

Considérant qu'au regard du rayonnement de cette manifestation et du public attendu, la Communauté d'agglomération souhaite y apporter son concours financier ;

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 € qui représente 7.34 % du budget prévisionnel de 136 200 € pour la manifestation.

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette convention.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire émet un avis favorable à l'unanimité

Il vous est proposé de prendre acte de ces informations.

Le Conseil communautaire, prend acte de cette information.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 0	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
--	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOUE Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHASSE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBOUIC Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBOUIC Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Information du Conseil communautaire sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de compétence (5.2.6)

MARS 2017

DP 2017-005 : parc d'activités de la route de la guerche à vitré - cession d'un lot au profit de l'entreprise SARL GIRAULT Stéphane ou toute autre société s'y substituant (3.2.1)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de ventes à l'amiable d'un montant inférieur à 75 000 € TTC ;

Vu la délibération du 29 avril 2016 validant le plan de financement du Parc d'activités de la Route de La Guerche ;

Considérant la demande de M. GIRAULT Stéphane (entreprise d'électricité implantée sur commune de Mondevert), de se porter acquéreur du lot n°3, cadastré CT 546 en vue d'y réaliser son bâtiment d'activité ;

Considérant que ce terrain représente une superficie de 844 m² environ, moyennant un prix de vente de 27 € HT/m² soit un total 22 788 € HT auquel s'ajoute la TVA sur la marge (Marge = 12,76 € HT/m²). L'avis des domaines a été sollicité ;

Considérant que l'acte authentique sera reçu en l'étude de Maître BUIN, notaire à VITRÉ.

Le Président de Vitré communauté ;

- Décide de vendre la parcelle CT 546 au profit de l'entreprise SARL Girault Stéphane, selon les conditions évoquées précédemment.

- Décide de confier la rédaction de l'acte notarié en l'étude de Maître BUIN, Notaire à Vitré.

DP 2017-006 : Portant signature d'un avenant de transfert (1.1.8)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de marchés publics ;

Considérant le marché n°2016/071 conclu par la Ville de Vitré selon une procédure adaptée avec le groupement UNIVERS (mandataire) / SAFEGE pour des missions de maîtrise d'œuvre et études d'urbanisme dans le cadre de Création d'un lotissement d'activités route de la Guerche à Vitré, par décision du Maire du 04 novembre 2016 ;

Considérant le transfert de compétences opéré dans le cadre de la loi NOTRE au profit de Vitré Communauté à compter du 1er janvier 2017 dans le domaine des zones d'activités et ateliers relais ;

Le Président de Vitré communauté décide de signer un avenant n°2 au marché n°2016/071 intervenu entre la Ville de Vitré et le groupement UNIVERS (mandataire) / SAFEGE, et validant le transfert du marché à Vitré Communauté à compter du 1er janvier 2017.

DP 2017-007 : Portant attribution d'un marché passé selon une procédure adaptée (1.1.10)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un

recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté
Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;
Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de marchés publics ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Considérant que le marché d'exploitation de chauffage P1, P2, et P3 des deux équipements aquatiques communautaires (Vitré et Argentré du Plessis) arrive à son terme le 31 décembre 2017 ;
Considérant la nécessité d'être accompagné par un prestataire extérieur dans la phase préalable d'évaluation et de préparation de ce futur marché d'exploitation ;
Considérant la procédure de mise en concurrence pour laquelle 7 offres ont été reçues et l'analyse des offres ;
Le Président de Vitré communauté décide d'attribuer le marché n°2017VC0201 au cabinet BERIM situé à Pantin (93500) pour un montant de 14 000 € H.T. pour la tranche ferme et 13 190 € H.T. pour la tranche optionnelle (montant du Détail Quantitatif Estimatif).

DP 2017-008 : Portant attribution d'un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA) (1.1.10)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;
Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de marchés publics ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Considérant le projet initié par la ville de Vitré en 2014 pour l'extension et le traitement esthétique du laboratoire de recherche et développement de la société COOPER ;
Considérant le transfert de compétences opéré dans le cadre de la loi NOTRe au profit de Vitré Communauté à compter du 1er janvier 2017 dans le domaine des zones d'activités et ateliers relais ;
Considérant la procédure de consultation lancée par Vitré Communauté le 3 janvier 2017 en vue de l'attribution des marchés de travaux de l'opération ;
Considérant la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général pour les lots n°4 et 9 ;
Considérant l'analyse des offres établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du groupement Agence Jaouen et Raimbault / ECIE et présentée à la commission MAPA le 7 mars 2017 ;
Considérant l'avis favorable de la Commission MAPA sur les propositions formulées par la maîtrise d'œuvre ;
Le Président de Vitré communauté décide d'attribuer les marchés comme suit :

Marché n°	Désignation	Entreprises proposées	Montant HT
2017VC0101	Lot n°01 Terrassements VRD Désamiantage	TPB (35500 Vitré)	27 619,43 €
2017VC0102	Lot n°02 Gros œuvre	MARTINIAULT (35450 Val d'Izé)	60 000,00 €
2017VC0103	Lot n°03 Charpente bois Ossature bois	CCL (35500 St M'Hervé)	21 345,32 €
2017VC0105	Lot n°05 Menuiseries extérieures aluminium Métallerie	THIEBAULT (35500 Vitré)	73 000,00 €
2017VC0106	Lot n°06 Cloisonnement Faux plafonds	BREL (35133 Lécousse)	29 764,17 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

1 8 MAI 2017

2017VC0107	Lot n°07 Menuiserie intérieure Cloisons amovibles	VOLUTIQUE (35520 Melesse)	18 276,32 €
2017VC0108	Lot n°08 Revêtements de sols souples Peinture	MARIOTTE (35530 Noyal sur Vilaine)	28 990,00 €
2017VC0110	Lot n°10 Electricité Chauffage	ICE (35410 St Aubin du Pavail)	23 847,53 €

DP 2017-009 : Rétrocession partielle de l'ancien site FOBI à la SCI du Val d'Oise ou toute autre société s'y substituant – parc d'activités de la Bougeoire – La Guerche-de-Bretagne (3.2.1)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 actant les délégations au Président notamment en matière de ventes à l'amiable d'un montant inférieur à 75 000 € TTC ;

Vu la décision n° 36 du Bureau communautaire en date du 26 septembre 2016 actant l'acquisition par Vitré Communauté des parcelles AN 81 et AN 83 de l'ancien site FOBI situées sur le PA de la Bougeoire à La Guerche de Bretagne ;

Considérant la nécessité de régulariser les limites des parcelles AN 81 et AN 83 avec la parcelle voisine AN 82, appartenant à la SCI DU VAL D'OISE, il convient de procéder aux échanges suivants :

Rétrocession au profit de la SCI DU VAL D'OISE de la parcelle AN 161, issue de la parcelle AN 81p, pour une surface de 57 m² ;

Rétrocession au profit de la SCI DU VAL D'OISE de la parcelle AN 165, issue de la parcelle AN 83p, pour une surface de 207 m² ;

Acquisition au profit de Vitré Communauté de la parcelle AN 163, issue de la parcelle AN 82p, pour une surface de 36 m² ;

Considérant les surfaces évoquées, les valeurs d'échanges se déclinent de la manière suivante :

Parcelle AN 161 cédée à la SCI DU VAL D'OISE, pour une surface de 57 m² à 6,50 €/ m², TVA sur marge incluse, soit la somme de 370,50 € TVA sur marge incluse ;

Parcelle AN 165 cédée à la SCI DU VAL D'OISE, pour une surface de 207 m² à 6,50 €/ m², TVA sur marge incluse, soit la somme de 1 345,50 €, TVA sur marge incluse ;

Acquisition de la parcelle AN 163 par Vitré Communauté, pour une surface de 36 m² à 6,50 € m², TVA sur marge incluse, soit la somme de 234 € TVA sur marge incluse ;

Le Président de Vitré Communauté :

- Décide de céder les parcelles AN 161 et AN165 au profit de la SCI DU VAL D'OISE ou toute autre société s'y substituant pour un montant de 1 716 €, TVA sur marge incluse, étant entendu que la marge est nulle, auxquels s'ajoutent la quote-part des frais de géomètre à la charge de l'acquéreur et les frais de notaire ;

- Décide d'acquérir la parcelle AN 163, auprès de la SCI DU VAL D'OISE pour un montant de 234 € TVA sur marge incluse, étant entendu que la marge est nulle ;

- Décide de confier la rédaction de l'acte notarié, sous forme d'un échange avec soulte à la charge de la SCI DU VAL D'OISE, en l'étude de Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche de Bretagne.

DP 2017-010 : Rétrocession partielle de l'ancien site FOBI à l'entreprise GATINE VIANDES ou toute autre société s'y substituant – parc d'activités de la Bougeoire – La Guerche-de-Bretagne (3.2.1)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 actant les délégations au Président notamment en matière de ventes à l'amiable d'un montant inférieur à 75 000 € TTC ;

Vu la décision n° 36 du Bureau communautaire en date du 26 septembre 2016 actant l'acquisition par Vitré Communauté des parcelles AN 81 et AN 83 de l'ancien site FOBI situées sur le PA de la Bougeoire à La

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un

recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 18 MAI 2017

Guerche de Bretagne ;

Considérant le projet d'agrandissement de l'entreprise GATINE VIANDES ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté d'accompagner l'entreprise dans cette perspective ;

Considérant le prix d'acquisition par Vitré Communauté, le prix de cession se décline de la manière suivante :

Parcelle AN 160, issue de la parcelle AN 81p : 7 056 m² de foncier, au prix de 6,50 € /m², TVA sur marge incluse, soit un montant global de 45 864 € TVA sur marge incluse;

Parcelle AN 163, issue de la parcelle AN 82p : 36 m² de foncier, au prix de 6,50 € m², TVA sur marge incluse, soit un montant global de 234 € TVA sur marge incluse ;

Parcelle AN 164, issue de la parcelle AN 83p : 4 793 m² avec un bâtiment à démolir, au prix de 13 654,50 €, TVA sur marge incluse ;

Le Président de Vitré Communauté :

- Décide de céder les parcelles AN 160, AN 164 et AN 163 au profit de l'entreprise GATINE VIANDES ou toute autre société s'y substituant pour un montant total de 59 752,50 €, TVA sur marge incluse, étant entendu que la marge est nulle, auxquels s'ajoutent les frais de bornage et de notaire ;

- Décide de confier la rédaction de l'acte notarié en l'étude de Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche.

DP 2017-011 : Rétrocession partielle de l'ancien site FOBI à l'entreprise BILLON PNEUS ou toute autre société s'y substituant – parc d'activités de la Bougeoire – La Guerche-de-Bretagne (3.2.1)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de ventes à l'amiable d'un montant inférieur à 75 000 € TTC ;

Vu la décision n° 36 du Bureau communautaire en date du 26 septembre 2016 actant l'acquisition par Vitré Communauté des parcelles AN 81 et AN 83 de l'ancien site FOBI situées sur le PA de la Bougeoire à La Guerche de Bretagne ;

Considérant le projet d'agrandissement de l'entreprise BILLON PNEUS ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté d'accompagner l'entreprise dans cette perspective ;

Considérant le prix d'acquisition par Vitré Communauté, le prix de cession suivant :

Parcelle AN 159, issue de la parcelle AN81p : 2 000 m² de foncier, au prix de 6,50 € / m², TVA sur marge incluse, soit un montant global de 13 000 € TVA sur marge incluse ; Le Président de Vitré communauté :

- Décide de céder la parcelle AN 159 au profit de l'entreprise BILLON PNEUS ou toute autre société s'y substituant pour un montant total de 13 000 €, TVA sur marge incluse, étant entendu que la marge est nulle, auxquels s'ajoutent les frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur ;

- Décide de confier la rédaction de l'acte notarié en l'étude de Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche.

DP 2017-012 : Portant signature d'un avenant au marché n°16VC1901 (1.1.8)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de marchés publics ;

Vu la décision en date du 15 novembre 2016 portant attribution du marché à l'entreprise T.P.B. SAS de Vitré (35500) pour un montant de 37 781,00 € HT (TF + TO1) ;

Considérant les travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation du parking de covoiturage de Torcé, et notamment les travaux de voirie, ainsi que l'installation de signalisation routière supplémentaire ;

Le Président de Vitré communauté décide de signer un avenant n°1 au marché intervenu entre Vitré

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

Communauté et l'entreprise TPB pour un montant de 5 585,50 € H.T. Le marché n°16VC1901 est ainsi porté à la somme de 52 039,80 € T.T.C. (Tranche ferme + Tranche optionnelle n°1 + Avenant n°1).

DP 2017-013 : Portant attribution d'un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA) 1.1.10

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;
Vu la délibération n°161 du Conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de marchés publics ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Considérant le projet initié par la ville de Vitré en 2014 pour l'extension et le traitement esthétique du laboratoire de recherche et développement de la société COOPER ;
Considérant le transfert de compétences opéré dans le cadre de la loi NOTRe au profit de Vitré Communauté à compter du 1er janvier 2017 dans le domaine des zones d'activités et ateliers relais ;
Considérant la procédure de consultation lancée par Vitré Communauté le 3 janvier 2017 en vue de l'attribution des marchés de travaux de l'opération ;
Considérant la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général pour les lots n°4 et 9 ;
Considérant la seconde procédure de mise en concurrence lancée par Vitré Communauté le 17 février 2017 en vue de l'attribution des lots n°4 et 9 déclarés sans suite ;
Considérant l'analyse des offres établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du groupement Agence Jaouen et Raimbault / ECIE et présentée à la commission MAPA le 29 mars 2017 ;
Considérant l'avis favorable de la Commission MAPA sur les propositions formulées par la maîtrise d'œuvre ;
Le Président de Vitré communauté décide d'attribuer les marchés comme suit :

Marché n°	Désignation	Entreprises proposées	Montant HT
2017VC0104a	Lot n°04a Désamiantage	TOURNEUX Sarl (35500 Vitré)	60 000,00 €
2017VC0104b	Lot n°04b Bardage Couverture bac acier	TOURNEUX Sarl (35500 Vitré)	200 000,00 €
2017VC0104c	Lot n°04c Etanchéité	SBEM (53940 St Berthevin)	18 431,62 €
2017VC0109	Lot n°09 Plomberie Sanitaire Air Comprimé	HERVE (35500 Vitré)	5 844,50 €

AVRIL 2017

DP 2017-014 : Festival Les Fanfarfelues 2017 : autorisation de solliciter une subvention au titre du contrat de territoire (7.5.1)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°161 du conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération DC 2017-028 du conseil communautaire du 17 mars 2017 donnant délégation au Président notamment en matière de demande de subvention ;
Considérant que le Festival de Vitré Communauté « Les Fanfarlues », organisé du 25 au 27 août 2017, est inscrit au Contrat départemental de territoire pour la période 2016-2019 ;
Considérant que le budget alloué à cette manifestation est de 65 000 € ;
Le Président de Vitré Communauté décide de solliciter une subvention au titre du Contrat de territoire pour l'édition 2017 du Festival « Les Fanfarfelues » à hauteur de 20 000 € ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un

recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté
Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

DP 2017-015 : Portant attribution d'un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA) pour une étude de diagnostic des équipements publics des zones d'activités dans le cadre de la loi NOTRe (1.1.10)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°161 du conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n°8 du conseil communautaire du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de marchés publics ;
Considérant le transfert de compétences opéré dans le cadre de la loi NOTRE au profit de Vitré Communauté à compter du 1er janvier 2017 dans le domaine des zones d'activités et ateliers relais ;
Considérant la nécessité de définir les modalités financières et patrimoniales du transfert de compétence à partir d'un état des lieux des équipements publics des zones d'activités économiques transférées ;
Considérant la mise en concurrence effectuée en vue de retenir un cabinet d'études en charge de cette étude de diagnostic ;
Considérant l'unique offre technique et financière reçue ; Le Président de Vitré Communauté attribue le marché n°2017VC0401 pour la réalisation de l'étude de diagnostic des équipements publics des zones d'activités dans le cadre de la loi NOTRe, à la société IMMERGIS (GRABELS – 34) pour un montant de 13 545,00 € H.T.

DP 2017-016 : Attribution d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'installation d'un chariot de guidage des câbles sur le plan d'eau de Haute Vilaine (1.1.3)

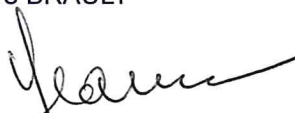
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;
Vu le Décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment l'article 30-I-8 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°161 du conseil communautaire du 11 avril 2014 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n°8 du conseil communautaire du 29 janvier 2016 donnant délégation au Président notamment en matière de marchés publics.
Considérant les dysfonctionnements et les problèmes de sécurité des usagers (sportifs et pêcheurs) constatés au cours des derniers mois ;
Considérant que l'installation d'un système d'ancrage des lignes d'eau permettrait de résoudre ces difficultés ;
Le Président de Vitré Communauté attribue le marché n°2017VC0701 à l'entreprise HANSEN pour un montant de 24 050,00 € H.T. en vue de l'installation d'un chariot de guidage des câbles le long des pieux.

Il vous est proposé de prendre acte de ces informations.

Le Conseil communautaire, prend acte de cette information.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOUE Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Approbation du contrat de ruralité 2017-2020 (8.4.4)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la décision du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 relative à la mise en place de contrats de ruralité ;

Vu le courrier du Président envoyé à l'ensemble des communes le 30 septembre dernier demandant le recensement de l'ensemble des projets d'investissement des communes pour la période 2017-2020 ;

Vu les réponses de l'ensemble des communes ;

Vu l'orientation du bureau communautaire du 27 mars 2017 concernant la nécessaire priorisation des projets à inscrire dans ce contrat, les critères suivants ont été proposés :

- un projet structurant à l'échelle de la Communauté, de plusieurs communes ou d'une commune,
- amener un financement significatif par rapport au coût de l'opération,
- un projet peu ou mal soutenu par ailleurs (Département, Etat, Région, ...),
- essayer de répartir les fonds sur tout le territoire et en respecter les 6 thématiques ;

Considérant que ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises ;

Considérant l'intérêt d'élaborer un contrat de ruralité avec l'Etat afin d'obtenir sur la période 2017-2020 des financements dédiés en sus des financements de droit commun (DETR, FNADT, FSIL) ;

Considérant la nécessité d'élaborer sur 3 ans(2017-2020), un contrat qui doit s'articuler dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets :

- Accès aux services et aux soins ;
- Revitalisation des bourgs centres ;
- Attractivité du territoire ;
- Mobilités locales et accessibilité au territoire ;
- Transition énergétique et écologique ;
- Cohésion sociale.

Il vous est proposé :

- **d'approuver le projet de contrat de ruralité et la liste des projets retenus présents en annexe ;**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant à signer le contrat de ruralité ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77
Présents : 58
Votants (dont 6 pouvoirs) : 64

L'an deux mille dix sept, le douze mai
le Conseil communautaire étant réuni à VITRE
après convocation légale,
Date de convocation : le 04/05/2017

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Groupement de commandes pour l'acquisition de matériel de reprographie et prestations associées (1.7.2)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant les besoins des trois entités (Vitré Communauté, ville de Vitré et CCAS) pour les achats de matériels de reprographie et prestations associées ;

Considérant qu'il est envisagé de grouper les achats des trois collectivités pour ces prestations et de mettre ainsi en place une convention de groupement de commande entre les trois structures ;

Considérant qu'afin de simplifier la démarche, la convention serait permanente, et permettrait à l'avenir d'intégrer de nouveaux membres ;

Considérant que Vitré Communauté procéderait aux mises en concurrence nécessaires, et le contrat s'exécuterait ensuite selon les modalités fixées au cahier des charges et à la convention de groupement de commande, ci-jointe. Il n'est pas prévu de rémunération de la ville pour ces missions ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la dite convention de groupement de commandes.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64
• Nombre de voix pour : 64
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mars 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Groupement de commandes pour la fourniture de titres restaurant à destination des agents (1.7.2)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant qu'en lien avec la démarche de mutualisation de services entreprise entre Vitré Communauté, la ville de Vitré et le CCAS de Vitré, il a été décidé d'harmoniser les pratiques dans le domaine des ressources humaines entre ces trois structures ;

Considérant que Vitré Communauté, la ville de Vitré et le CCAS de Vitré dotent leurs agents respectifs de titres restaurant ;

Considérant qu'il est pertinent de grouper les achats de ces structures pour ces prestations et de mettre ainsi en place une convention de groupement de commande entre les trois structures - Vitré Communauté, ville de Vitré et le CCAS de Vitré ;

Considérant qu'afin de simplifier la démarche, la convention serait permanente ;

Considérant que Vitré Communauté procéderait aux mises en concurrence nécessaires et en assurerait la coordination, le contrat s'exécuterait ensuite selon les modalités fixées au cahier des charges et à la convention de groupement de commande, ci-jointe. Il n'est pas prévu de rémunération de Vitré Communauté pour ces missions ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la dite convention.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.
Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017****- Décision modificative n°1 (7.1.3)**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n° DC 2017-032 du 17 mars 2017 portant approbation des budgets primitifs 2017 ;

Considérant les nécessaires adaptations du budget en cours de réalisation, et en particulier pour ce qui concerne les investissements 2017 de la base de loisirs de Haute Vilaine ;

Il est nécessaire d'adopter les modifications suivantes sur les budgets primitifs 2017 ;

BUDGET PRINCIPAL (12099)				
Chapitre / Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement				
12099007	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 45 000,00 €	
12099005	2313	Constructions	- 45 000,00 €	
			0,00 €	0,00 €

Il vous est proposé d'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2017.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.
Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **18 MAI 2017**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Création d'un fonds de concours "Voiries routières" - Détermination de critères généraux d'intervention de Vitré Communauté sur les voiries routières autres que les voies internes des zones d'activités économiques communautaires (7.8)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 mai 2015 définissant l'intérêt communautaire notamment en matière de voirie, en retenant la voirie interne aux zones d'activités économiques et la mise en sécurité des abords des zones communautaires ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement économique » en date du 22 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable de la réunion des Vice-présidents en date du 3 avril 2017 ;

Considérant que néanmoins, dans certaines situations, la desserte des zones communautaires implique spécifiquement des voies ne répondant pas à cette définition, mais dont l'utilité pour les zones d'activités économiques est pourtant parfaitement avérée ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'instituer un fonds de concours communautaire spécifique et de déterminer les critères généraux d'intervention de Vitré Communauté sur les voiries routières autres que les voies internes des zones d'activités économiques communautaires ;

Il vous est proposé d'instituer le dispositif suivant :

Modalités d'intervention :

Cas de figure n°1 :

Lorsque le trafic est constitué à 100% par des véhicules légers ou des poids lourds qui accèdent à une zone d'activité économique communautaire et que la construction ou l'aménagement de la voie routière en cause présente un intérêt de nature à renforcer de manière significative l'attractivité, l'accessibilité et la sécurité de la zone d'activités concernée (voies communautaires), la communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage et sa prise en charge financière est de 100% pour un investissement visant à répondre exclusivement ou quasi exclusivement à une problématique relevant de ce cas de figure.

Cas de figure n°2 :

Lorsque la voie n'a pas un usage exclusif de desserte d'une zone d'activités économique communautaire et que la construction, ou l'aménagement de la voie routière en cause, vise à rétablir ou à assurer de manière significative l'attractivité, l'accessibilité et la sécurité de la zone d'activités concernée :

1. Pour les voies communautaires, lorsque l'investissement établit corrélativement une fonctionnalité notable de déplacement urbain et de désenclavement de terrains à vocation d'habitat ou d'équipements collectifs ultérieurs non communautaires, un fonds de concours sera apporté par la commune à hauteur de 50%.

2. Lorsque l'intervention porte sur la voirie communale d'une collectivité membre de Vitré Communauté et que l'importance du coût de l'opération le justifie, Vitré communauté participera à hauteur de 50% par voie de fonds de concours.

Il est cependant précisé que les travaux lourds de réfection et modernisation ultérieurs s'effectuent à charge partagée, de la même façon que les travaux initiaux dès lors que les conditions de sécurité, d'attractivité et d'accessibilité à la zone communautaire sont maintenues.

Prise en charge financière des coûts de fonctionnement

L'entretien courant ultérieur de la voirie concernée revient à la charge exclusive du propriétaire ou de celui qui dispose d'une mise à disposition (suite à un transfert de compétence) de la voie concernée.

Modalités de versement du fonds de concours

Le versement du fonds de concours s'effectue à la livraison de l'opération sur la base du décompte général définitif et au regard du procès-verbal de réception des travaux.

Il est précisé que les dépenses, hors taxes (HT), prises en compte pour le fonds de concours comprennent les études et les travaux, la collectivité propriétaire ou qui dispose d'une mise à disposition assumant seule le coût des acquisitions foncières.

Instruction du dossier et décision

- Chaque dossier est obligatoirement soumis pour avis à la Commission « Développement économique »,
- Ensuite, chaque dossier est soumis pour avis au Bureau Communautaire,
- Si ce dernier émet un avis favorable, le Conseil communautaire est saisi pour décision finale,
- Chaque opération approuvée fait l'objet de la signature d'une convention entre les parties.

Il est procédé au vote :

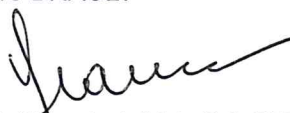
Abstention : 0

Nombre de votants : 64
• Nombre de voix pour : 64
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 63	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
--	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENO Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Acquisition d'une surface utile brute de 1 150m² du bâtiment construit par EIFFAGE, dit « B 3000 » sur le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Vitré (3.1.1)

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2017 portant modifications des statuts de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°162 du conseil communautaire du 30 septembre 2016 relative à l'engagement de Vitré Communauté à acquérir 830 m² environ de surface utile brute au prix de 1 640€HT/m², dans l'immeuble que doit édifier EIGO dans l'emprise du Pôle d'échange multimodal de Vitré, gare Sud ;

Vu la délibération de la Ville de Vitré en date du 27 avril 2017 prévoyant la renégociation des termes de la promesse synallagmatique de vente avec le groupe Eiffage Immobilier Grand Ouest (EIGO), par avenant, sur les points suivants :

- Réduction du prix de vente du terrain par la Ville ;
- Réduction du prix de vente des surfaces de planchers à 1 530€HT/m² pour une prestation livrée plateau brut de béton ;
- Réduction du volume de pré commercialisation à 65% pour le démarrage du chantier de construction ;
- Prolongation de la validité de la promesse jusqu'au 1er octobre 2017 ;

Sous réserve de l'avis des services de France Domaines sollicités (avis précédent favorable pour un prix plus élevé de 1640 €HTm²) ;

Considérant la politique de Vitré Communauté engagée en faveur de la construction ou de l'acquisition de bâtiments ayant vocation à constituer des ateliers relais en vue d'y implanter de nouvelles activités économiques ;

Considérant la volonté des élus de Vitré Communauté de développer et/ou d'attirer des activités de services sur le territoire ;

Considérant la mise sur le marché, par la société EIFFAGE, d'un bâtiment à vocation tertiaire de 2 820 m² environ sur la face sud de la gare de Vitré ;

Considérant qu'à ce prix principal s'ajoute la location de places du parking public pour un montant unitaire de 600€HT/an ;

Considérant les difficultés de démarrage de ce projet, actuellement bloqué par manque de pré-commercialisation. En effet, EIGO s'était engagé à démarrer la construction sur la base de 100% de promesse de vente ;

Il vous est proposé :

- **D'annuler la délibération n°162 du conseil communautaire du 30 septembre 2016 ;**
- **D'autoriser le Président à se porter acquéreur, selon les conditions ainsi renégociées décrites ci-dessus, d'une surface utile brute de 1 150m² du bâtiment construit par EIFFAGE, dit**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

« B 3000 » au sud de la gare de Vitré sur le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), au prix total de 1 759 500€HT environ, auquel s'ajoutera le prix de location des places de stationnements comme précisé ci-dessus ;

- D'autoriser le Président à signer tout document se référant à la vente ;
- De confier la rédaction de l'acte de vente à Maître COUDRAY PATROM, notaire à Vitré ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte de vente ou de location des locaux ainsi acquis, au terme de la construction.

Il est procédé au vote :

Abstention : 1 (Hervé UTARD)

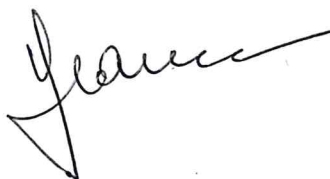
Nombre de votants : 63

- Nombre de voix pour : 63
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à la majorité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOUE Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBOUIC Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBOUIC Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Atelier relais de Pocé-les-Bois : Acquisition du bâtiment par l'entreprise SCI JFG (ATPO) ou toute autre société s'y substituant (3.2.1)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération en date du 21 juin 2003 qui avait autorisé le Président à engager la construction d'un bâtiment artisanal de 600 m² au profit de la SCI JFG (ATPO) à Pocé-les-Bois ;

Vu la délibération en date du 25 septembre 2004 qui avait autorisé le Président à signer un crédit-bail immobilier avec la SCI JFG (ATPO) pour une durée de 15 ans qui prévoyait un loyer mensuel de 2 364,47 € à compter du 1^{er} novembre 2004 (actualisable chaque année selon l'Indice de Référence des Loyers) ;

Vu la délibération en date du 13 février 2010, qui avait autorisé le Président à signer un avenant au crédit-bail immobilier d'origine selon les modalités suivantes :

> En 2010, fixation d'un loyer correspondant au montant des intérêts uniquement avec un décalage des loyers d'une année portant la durée du crédit-bail à 16 années au lieu de 15 années. Le montant du loyer 2010 correspondait donc à 916,87 € HT ;

> A compter du 1^{er} janvier 2011 et ce jusqu'au 1^{er} octobre 2020 (soit 118 annuités), majoration du loyer mensuel à hauteur de 64,30 € HT en sus du loyer de base actualisable correspondant au paiement des impayés ;

Considérant que les dirigeants de l'entreprise ont récemment informé Vitré Communauté de leur volonté de lever l'option d'achat du crédit-bail immobilier et de se porter acquéreur ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de répondre à cette demande et de vendre le dit atelier relais à l'entreprise conformément aux dispositions contenues dans le contrat de crédit-bail immobilier ;

Considérant le capital restant dû en date du 15 mai 2017, la présente vente est conclue moyennant le prix total de 89 938,41 € HT. L'avis de France Domaines a été sollicité ;

Considérant que cette présente vente est conditionnée à l'obtention par la SCI JFG (ATPO) ou toute société s'y substituant d'un prêt bancaire ;

Il vous est proposé :

- **d'autoriser le Président à signer, selon les conditions suspensives précisées ci-dessus, l'acte de vente de l'atelier relais de Pocé-les-Bois au prix de 89 938,41 € HT au profit de la SCI JFG (ATPO) ou toute société s'y substituant ;**
- **de confier la rédaction de l'acte à Maître CHAUDET installé à Vitré.**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

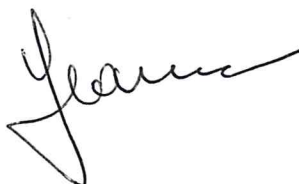
Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENO Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAME : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Convention de partenariat avec la Région Bretagne dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) (7.4.1)

Le Président expose :

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier ses articles L.1511-1 et suivants ainsi que les articles L. 1611-7-I, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2, L.4251-17 et 18 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°13_DGS_03 du Conseil régional de Bretagne en date du 13 décembre 2013 approuvant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

Vu la délibération n°16_DIRECO_01 du Conseil régional de Bretagne en date du 30 juin 2016 définissant une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°17_DGS_01 du Conseil régional de Bretagne en date du 11 février 2017 adoptant les compléments apportés au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) des entreprises, validant les objectifs généraux d'une contractualisation avec les 59 EPCI de Bretagne afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII sur ces territoires et autorisant le président du conseil régional à engager avec eux la formalisation de conventions de partenariat et les signer au terme de ces travaux ;

Vu la délibération n°17_0204_02 du Conseil régional de Bretagne en date du 13 février 2017 adoptant les termes de la convention type relative aux interventions économiques entre le Conseil régional de Bretagne et les EPCI bretons ;

Considérant que les lois MAPTAM et NOTRe ont redéfini la répartition des compétences entre collectivités territoriales, notamment dans le domaine du développement économique en :

- posant le principe d'une compétence exclusive des régions sur les aides aux entreprises et sur la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire ;
- posant le principe d'une compétence exclusive des EPCI sur l'immobilier d'entreprise ;
- prévoyant la possibilité de procéder par convention à des délégations de compétences ou des autorisations d'intervention hors de son champ exclusif de compétences ;
- confirmant la place du SRDEII qui voit affirmer son caractère « prescriptif », au-delà du régime des aides ;

Considérant que par délibérations du 30 juin 2016 et du 11 février 2017, la région Bretagne a conforté sa stratégie de développement économique votée en décembre 2013, dite « Glaz économie », élaborée dans le cadre d'une très large mobilisation des acteurs, en retenant quatre grandes ambitions :

- une économie productive renouvelée et compétitive ;
- la création de valeur par la transition énergétique et écologique ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

- un développement qui valorise et s'appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies ;
- une gouvernance de l'économie partagée, réactive et efficace, orientée vers l'entreprise ;

Considérant que la région Bretagne a, par ailleurs, arrêté des priorités pour le développement régional, organisées autour de deux logiques complémentaires : 11 filières économiques, d'une part, recouvrant les principaux secteurs structurants ou émergents en Bretagne, et 7 domaines d'innovation stratégiques, d'autre part, mettant en valeur les atouts technologiques, les forces en termes de recherche et d'innovation ;

Considérant que le choix de construire une relation partenariale renouvelée et largement renforcée entre le Conseil régional et les 59 EPCI existants, en commençant par le thème du développement économique stricto sensu, a permis de lancer, dès le fin de l'année 2015, les travaux et discussions contractuelles y afférents et d'acter dans la présente convention les objectifs suivants :

- harmoniser les politiques de la Région et de l'EPCI dans le domaine du développement économique, dans l'intérêt des deux parties, en conformité avec leurs priorités communes et en compatibilité avec les orientations de la Stratégie Régionale de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation pour la Bretagne (article 2 – volet stratégique) ;

- s'accorder sur les dispositifs d'aides aux entreprises à déployer sur le territoire et d'autoriser l'EPCI à intervenir (article 3 – volet dispositifs d'accompagnement des entreprises) ;

- organiser la mise en place d'un service public de l'accompagnement des entreprises SPAE sur le territoire communautaire (article 4 – volet organisationnel) ;

Considérant que Vitré Communauté a achevé de dresser le portrait de son territoire, d'en établir le diagnostic et les principaux enjeux (article 2.3.1), de définir sa stratégie économique en lien avec celle arrêtée par la région (article 2.3.2) et de lister les dispositifs communautaires d'aides aux entreprises correspondants (article 3.2) ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Région Bretagne relative aux interventions économiques ainsi que la Charte SPAE annexée et les avenants y afférents.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

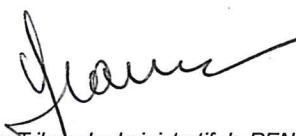
Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRÉS Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Versement d'une subvention à la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Professionnelle du Pays de Vitré pour l'année 2017 (8.6.2)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération numéro 63 du Conseil communautaire du 13/03/2015 actant la convention de partenariat entre la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Professionnelle du Pays de Vitré (M.E.E.F) et Vitré Communauté pour la période 2015-2017 ;

Considérant que la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Professionnelle du Pays de Vitré (M.E.E.F), dispose :

- d'un conventionnement C.P.O (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) dans le cadre de son action initiale ;
- d'une convention A.M.E (Appui aux Mutations Economiques) sur l'anticipation des besoins en emplois et en compétences des entreprises ;

Considérant que la participation des collectivités territoriales au budget de la MEEF constitue une condition « sine qua non » à la mobilisation des fonds d'État ;

Considérant que la répartition 2017 des contributions des EPCI du Pays de Vitré est envisagée de la manière suivante :

Collectivités	Contribution 2016	Contribution 2017
Vitré Communauté	71 000 €	71 000 €
Communauté de communes du Pays de la Roche aux fées	14 589 €	15 000 €

Il vous est proposé de reconduire le versement de la subvention à la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation Professionnelle du Pays de Vitré pour un montant de 71 000 € au titre de l'année 2017.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **18 MAI 2017**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
--	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENO Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Mission locale : versement d'une subvention pour l'année 2017 - fonctionnement et "réussir l'industrie" (8.6.4)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant la Mission Locale du Pays de Vitré comme un acteur intervenant, au travers de différentes actions, en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 26 ans ;

Considérant que le projet de la Mission Locale s'inscrit pleinement en faveur de la politique d'insertion et de soutien à l'emploi de Vitré Communauté ;

Considérant la volonté de la Mission Locale de mettre en œuvre des réponses innovantes visant à répondre aux problèmes qui se posent aux jeunes du Pays de Vitré et en particulier de Vitré Communauté ;

Considérant la demande de subvention de la mission Locale ;

Considérant que chaque année une participation aux structures oeuvrant en faveur de l'insertion par l'emploi sur l'intégralité du territoire du Pays de Vitré – Portes de Bretagne, a été définie, globalement, à l'échelle du Pays ;

Considérant qu'afin de répartir cette participation entre les 2 EPCI constituant le Pays de Vitré, il vous est proposé de retenir les critères suivants, définis depuis 2004 :

- 50 % sur la base du critère de la population sans double compte ;
- 50 % sur la base du potentiel fiscal ;

Ce qui donne, pour Vitré Communauté, la participation 2017 à la Mission Locale d'un montant de **117 725 €** au titre de ses actions en faveur de l'insertion des jeunes ;

Considérant qu'en complément de ses actions habituelles, la Mission Locale du Pays de Vitré anime le projet dénommé « Réussir l'industrie » en partenariat avec l'UIMM 35-56, depuis mai 2016. L'objectif poursuivi par cette action est de faire connaître et aimer l'industrie aux jeunes, de les pré-qualifier et qualifier dans les métiers industriels et de satisfaire les besoins de recrutement des entreprises industrielles ;

Dix entreprises accompagnent cette démarche : SULKY BUREL, SVA, THEO MECA, FAMIP, LACTALIS, LES VERGERS DE CHATEAUBOURG, ORHAND, ALLFLEX, COOPER STANDARD. D'autres entreprises sont actuellement sollicitées pour accompagner la démarche ;

Considérant la synthèse suivante des résultats 2016 (mai à décembre) du projet « Réussir l'industrie » :

- Phase 1 : Découverte industrielle (une journée pour 71 jeunes) ;
 - Phase 2 : Simulation industrielle (une journée pour 54 jeunes) ;
- A l'issue de ces deux phases, un positionnement des participants sera réalisé pour retenir 30 jeunes les plus motivés. Il conditionne la poursuite du processus.
- Phase 3 : 3 visites d'entreprises scénarisées (13 entreprises démarchées) ;
 - Phase 4 : immersions (5 à 10 jours en industrie pour 16 jeunes) ;
 - Phase 5 : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (12 jeunes en POEC ont suivi une phase de formation/accompagnement de 400 heures) ;
 - Phase 6 : formation, spécialisation vers un métier de la métallurgie (27 jeunes en formation industrie) ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **18 MAI 2017**

- Phase 5 bis : suivi et insertion professionnelle des jeunes non retenus pour le parcours de pré-qualification par la Mission Locale sur ses missions habituelles ;

Considérant les enjeux 2017 de ce projet :

- Montée en puissance et atteinte des objectifs ;
- Développer la phase 3 ;
- Installer une formation « métiers de l'industrie » au sein de l'entreprise sulky burel ;
- Développer le dispositif sur le Pays de Fougères ;

Considérant que la participation complémentaire sollicitée par la Mission Locale pour cette action spécifique est de **19 000 €** pour l'année 2017. Pour information, la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées contribue à cette action à hauteur de 6 000 € ;

Considérant que celle-ci venant en complément de la proposition de la participation de Vitré Communauté d'un montant de 117 725 €, le montant total sollicité auprès de cette dernière s'élève à **136 725 €** ;

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires ont été prévus au budget primitif 2017 ;

Il vous est proposé :

- **d'autoriser le versement de cette participation s'élevant à 136 725 € au titre de l'année 2017 ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention avec la Mission locale, jointe en annexe.**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
--	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOUE Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBOUX Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBOUX Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Association "Le Relais pour l'emploi" : Versement d'une subvention pour l'année 2017 - avenants à la convention (8.6.3)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2016, approuvant les modalités de la convention pour le soutien aux trois activités de l'association « Le Relais pour l'emploi » d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant que Vitré communauté, au titre de sa compétence « Développement, économie et emploi », soutient le Relais, association œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle sur 3 volets :

- L'association Intermédiaire : Mises en situation d'emploi de 140 personnes relevant de l'IAE en 2016 représentant 23000h ;
- Le Parc Mobilité : location de scooters permettant l'accès à l'emploi pour 54 personnes avec difficultés particulières d'insertion et de mobilité en 2016 ;
- Le Pays fait son Jardin, chantier d'insertion agréé pour 18 salariés avec une activité maraîchage et vente de paniers légumes biologiques ;

Considérant la demande de subvention du « Relais pour l'emploi » vers les 2 EPCI du Pays de Vitré ;

Considérant qu'au vu du rapport d'activité et financier du « Relais pour l'emploi » sur ces 3 activités, il convient d'établir les avenants de soutien financier ;

Considérant qu'afin de répartir cette participation entre les 2 EPCI constituant le Pays de Vitré, il vous est proposé de retenir les critères suivants, définis depuis 2004 :

- 50 % sur la base du critère de la population sans double compte ;
- 50 % sur la base du potentiel fiscal ;

Considérant qu'en concertation avec la Communauté de communes de la Roche aux Fées, il vous est proposé la répartition des subventions suivantes pour Vitré Communauté au titre de l'année 2017 :

Le Relais pour l'emploi	Subv. 2016	Subv. 2017
Fonctionnement Association Intermédiaire	24 300 euros	25 320 euros
« Parc Mobilité »-location de scooters	11 800 euros	12 034 euros
Le Pays fait son jardin – chantier d'insertion	42 725 euros	42 520 euros
total	78 825 euros	79 874 euros

Il vous est proposé :

- d'approuver les 3 avenants pour l'année 2017, liés aux activités du « Relais pour l'emploi », joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer ces 3 avenants et tout document relatif à cette affaire ;
- de verser les subventions correspondantes pour l'année 2017, ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
--	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENO Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSÉLIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Convention de partenariat concernant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial entre Vitré Communauté et ENEDIS (8.8.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement durable – Énergie réunie le 3 mai 2017 ;

Considérant la proposition de partenariat faite par Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité pour travailler ensemble dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial de Vitré Communauté ;

Considérant l'intérêt pour Vitré Communauté de travailler avec Enedis notamment sur les sujets suivants :

- Le dimensionnement global du réseau public de distribution présent sur le territoire couvert par le PCAET ainsi que sa résilience face à l'évolution climatique prise comme hypothèse de travail ;
- Le raccordement des sources de production renouvelables ;
- La maîtrise de l'équilibre consommation-production à l'échelle du territoire couvert par le PCAET et son impact sur l'usage du réseau de distribution publique ;
- Le développement de nouveaux usages, telles que la mobilité électrique (2 roues, 3 roues, 4 roues, transport en commun, poids-lourds) au travers des projets de raccordement d'infrastructures de Recharge au réseau public de distribution d'électricité ;
- Les données de consommations, par bâtiment, éventuellement agrégées avant/après rénovation dans le cadre d'une démarche de maîtrise de la demande en énergie ;
- L'accompagnement dans la lutte contre la précarité énergétique et, d'une manière générale, la maîtrise de la consommation électrique ;
- Tout projet s'inscrivant dans le cadre défini par le PCAET et ayant un lien sur la distribution d'électricité ;

Considérant que la convention en annexe définit les modalités d'accompagnement par Enedis, en sa qualité de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, dans l'atteinte des objectifs territoriaux de transition énergétique fixés dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial de Vitré Communauté ;

Considérant que cette convention, d'une durée de trois ans, ne prévoit pas d'engagements financiers des Parties cocontractantes ;

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention en annexe

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

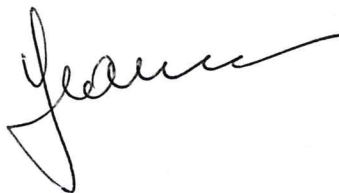
Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 avril 2017

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
--	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOUE Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBOUIC Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBOUIC Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Convention spécifique avec ENEDIS concernant la communication d'agrégats de données énergétiques sur le territoire de Vitré Communauté (8.8.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement durable – Énergie réunie le 3 mai 2017 ;

Considérant la proposition de partenariat faite par Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité pour travailler ensemble dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial de Vitré Communauté ;

Considérant l'intérêt pour Vitré Communauté d'avoir connaissance chaque année des consommations d'électricité sur son territoire, à la maille IRIS et par secteur d'activité, pour les années 2011,2012,2013,2014,2015 ;

Considérant que cette convention, d'une durée d'un an, ne prévoit pas d'engagements financiers des Parties cocontractantes ;

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention en annexe.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

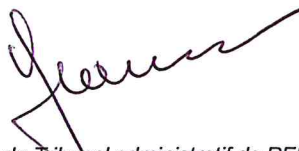
Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Audé donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Convention spécifique avec ENEDIS concernant la mise à disposition des données numériques géo référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution (8.8.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement durable – Énergie réunie le 3 mai 2017 ;

Considérant la proposition de partenariat faite par Enedis de mettre à disposition de Vitré Communauté les données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité sur le territoire communautaire ;

Considérant l'intérêt de ces données afin d'alimenter le SIG communautaire ;

Considérant que ces données sont communiquées à titre gracieux une fois par an et qu'au-delà, il faudra payer Enedis au coût de revient ;

Considérant que la convention en annexe détaille les conditions d'utilisation et porte sur une durée de trois ans ;

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention en annexe.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

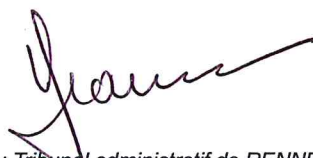
• Nombre de voix pour : 64

• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Convention spécifique avec ENEDIS concernant la fourniture d'indicateurs de précarité énergétique sur le territoire de Vitré Communauté (8.8.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement durable – Énergie réunie le 3 mai 2017 ;

Considérant la problématique spécifique de la précarité énergétique qui concerne toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ;

Considérant la proposition de partenariat faite par Enedis de mettre à disposition de Vitré Communauté des indicateurs de précarité énergétiques par l'outil Précariter. Cet outil permet de produire des indicateurs de précarité à partir de données statistiques et peut contribuer à éclairer les collectivités locales sur les zones de précarité énergétique existant sur leur territoire et, plus précisément, contribuer aux informations utiles à l'élaboration d'un plan de lutte contre la précarité énergétique ;

Considérant l'intérêt pour Vitré Communauté d'avoir accès à ses données afin de coordonner sa politique développement durable et logement ;

Considérant que la convention ne donne pas lieu à rémunération, définit les conditions d'utilisation et porte sur une durée de quatre ans ;

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention en annexe.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHASSE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Air Breizh: désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant (5.3.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la décision en Bureau communautaire du 27 février 2017 concernant l'adhésion de Vitré Communauté à l'association Air Breizh, association agréée par le Ministère de l'Environnement pour la mesure de la qualité de l'air en Bretagne ;

Il vous est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter Vitré Communauté au sein des instances d'Air Breizh.

Sont candidats :

- **Nathalie CLOUET, représentant titulaire**
- **Jean Pierre LEBRY, représentant suppléant**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

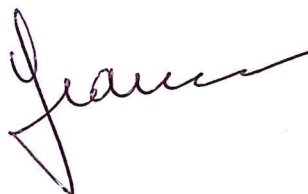
Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUBAIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Mise en vente du topoguide randonnée intitulé « Les fiches Rando' de Vitré Communauté » (8.8.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que la promotion du maillage de circuits de randonnée balisés par Vitré Communauté est nécessaire ;

Considérant qu'à ce jour, bon nombre de randonneurs ne sont pas équipés de matériel informatique ou n'ont pas d'accès internet ;

Considérant le succès de la première édition d'octobre 2016 ;

Considérant que le mode de diffusion de cette précédente version du topoguide via l'Office du Tourisme du Pays de Vitré a donné satisfaction ;

Considérant qu'il a été jugé incontournable d'envisager une seconde édition en version papier et payante dans les mêmes conditions de vente qu'en 2016, à savoir dans les 2 lieux d'accueil du public de l'Office de Tourisme du Pays de Vitré, situés à Vitré et à La Guerche-de-Bretagne (Bureau d'Information Touristique) ;

Considérant que dans les mairies, un exemplaire serait consultable avec la possibilité de télécharger chaque fiche indépendamment les unes des autres ;

Considérant qu'un topoguide au format 11 cm X 15 cm sera donc édité en 1000 exemplaires dans les jours prochains. Il rassemble 20 fiches décrivant les tracés des 73 circuits balisés sur le territoire communautaire ;

Considérant que le prix de vente public serait inchangé par rapport à celui de 2016, à savoir 5 € l'unité ;

Considérant que 900 exemplaires seront vendus par l'Office de Tourisme du Pays de Vitré qui achètera d'avance le stock par modules de 300 topoguides minimum à raison de 4.50 € l'unité ;

Considérant qu'il est convenu que 100 exemplaires soient attribués gratuitement au service Environnement afin d'en distribuer un exemplaire dans chaque mairie ainsi qu'aux divers partenaires qui ont contribué à sa réalisation : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Association des Amis du Cheval en Ille-et-Vilaine, associations locales de randonnée, auteurs de photos, de traces GPS, offices de tourisme des territoires voisins, Comité Départemental du Tourisme, etc. ;

Il vous est proposé de valider le protocole de vente (lieu et prix) et autoriser le Président à signer une convention avec l'Office de Tourisme du Pays de Vitré, fixant les conditions ci-dessus énoncées, dont le projet est joint en annexe.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Délégation de gestion des aides à la pierre : Renouvellement de la convention « 2017-2022 » (8.5.4)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales instaurant la possibilité d'une délégation des aides à la pierre au profit des Etablissements Publics de Coopération intercommunale ;

Vu l'article L301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitat modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la convention de délégation initiale fixée entre l'État, l'ANAH et Vitré Communauté signée le 27 janvier 2006 pour une durée de trois ans ;

Vu la seconde convention prolongeant la délégation de compétence pour une période de 6 ans (2010-2015) signée le 3 septembre 2010, puis prorogée d'une année par délibération du conseil communautaire en date du 3/07/2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission logement en date du 22 avril 2015 sur la poursuite de la délégation des aides à la pierre ;

Vu la délibération en date du 4 novembre 2016 approuvant définitivement le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) et son orientation n°4 – action 14 ;

Vu la délibération en date du 4 novembre 2016 confirmant la candidature de Vitré Communauté pour le renouvellement de la délégation de gestion et d'attribution des aides à la pierre, pour une durée de six ans (2017-2022) ;

Considérant que, depuis 2006, Vitré Communauté est délégataire des aides à la pierre permettant ainsi une gestion locale des enveloppes d'agréments et financières des aides publiques au logement ;

Considérant que la délégation des aides à la pierre constitue un véritable outil opérationnel dans la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat et permet, en fonction des priorités définies localement, la gestion des crédits d'Etat alloués et leur attribution, tant pour la production du parc locatif social que pour la rénovation du parc privé (aides de l'ANAH) ;

Il vous est proposé :

- **D'autoriser le renouvellement de la délégation de gestion et d'attribution des aides à la pierre, pour une durée de six ans (2017 – 2022) ;**

- De donner tous pouvoirs au Président pour signer tous documents et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment la signature des conventions avec l'État et l'ANAH (en application du Code de la Construction et de l'Habitation), et de tout avenant en modifiant ou en précisant les dispositions, dont le projet est joint en annexe.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRÉ, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHASSE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRÉ, BOUQUAY Marie-Annick VITRÉ, DUCHESNE Marie-Cécile VITRÉ, LEBouc Jeanine VITRÉ, LEBRY Jean-Pierre VITRÉ, MOREL Anthony VITRÉ, PASQUER Xavier VITRÉ, PRACHT Michèle VITRÉ, UTARD Hervé VITRÉ

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Animation sportive : tarifs de la saison 2017-2018 (7.1.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que les tarifs de l'animation sportive ont été augmentés pour la saison 2015/2016, la commission des sports, propose de maintenir les tarifs liés à l'ensemble des actions du service d'animation pour la saison sportive 2017/2018 ;

Il vous est proposé d'approuver les tarifs suivants pour une prise d'effet au 1er septembre 2017 :

Discipline	Nature	Durée	Tarifs en €	
Basket Football Volley	Stage	1 journée	12 €	Repas compris
Basket Football Volley	Stage	1 journée	6 €	sans repas
Tournoi de Noël	Tournoi	1 journée	3 €	Sans le repas avec reversement au profit d'une association caritative à hauteur de 80 %
Coupe du Pays de Vitré sport collectifs	Tournoi	sur plusieurs semaines	26 €	
Stage fixe (Basket, football...)	Camp	1 journée et +	32 € la journée	Hébergement complet
Camp itinérant	Raid	1 journée et +	32 € la journée	Hébergement complet
Basket	Cours	14 €/h (30 séances)	420 €	Clubs Vitré Communauté
Football	Cours	14 €/h (30 séances)	420 €	Clubs Vitré Communauté
Volley	Cours	14 €/h (30 séances)	420 €	Clubs Vitré Communauté
Actions multisports	Stage	1 journée	12 €	Prestations extérieures

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Encadrement des activités football, basket et volley : renouvellement des conventions 2017-2018 (9.3.3)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que les activités football, basket ball et volley ball sont encadrées au sein des clubs du territoire communautaire par les éducateurs sportifs du service des sports ;

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions annuelles, avec les clubs basket, football, volley, régissant les modalités d'intervention entre Vitré Communauté, les clubs et les communes, (ci-joint en annexe).

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHASSE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Piscine du Bocage - Vitré : tarifs 2017-2018 (7.1.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable du bureau sports du 4 avril 2017 ;

Considérant l'assujettissement des tarifs de la seule piscine du Bocage à la TVA ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des revenus les plus modestes ;

Il vous est proposé d'approuver la stabilité des tarifs comme indiqué ci-dessous :
Proposition de maintien des tarifs pour 2017-2018, applicables au 1^{er} juin 2017

Intitulé	Tarifs HT	Montant TVA Taux de 20%	Tarifs TTC	Evolution %
Supports Abonnement				
Carte d'abonnement	1,67 €	0,33 €	2,00 €	0,00%
Badge d'abonnement	4,17 €	0,83 €	5,00 €	0,00%
Carte d'abonnement supplémentaire pour multi-abonnements	Gratuit			0,00%
Badge d'abonnement supplémentaire pour multi-abonnements	Gratuit			0,00%
Baignade Adultes (à partir de 18 ans)				
Unitaire	4,17 €	0,83 €	5,00 €	0,00%
10 entrées	35,42 €	7,08 €	42,50 €	0,00%
Carte mensuelle (30 jours)	15,96 €	3,19 €	19,15 €	0,00%
Accompagnateur des groupes constitués (selon la réglementation en vigueur)	Gratuit			0,00%
Maître-Nageurs ou détenteurs d'une carte d'international FFN	Gratuit			0,00%
Tarif Réduit : Etudiants, Personnes en situation de Handicap, Demandeur d'emploi	3,54 €	0,71 €	4,25 €	0,00%
Unitaire groupes associations	3,01 €	0,60 €	3,61 €	0,00%
Baignade Enfants (de 3 ans à 17 ans)				
Unitaire	3,08 €	0,62 €	3,70 €	0,00%
10 entrées	26,21 €	5,24 €	31,45 €	0,00%
Carte Mensuelle (30 jours)	11,79 €	2,36 €	14,15 €	0,00%
Unitaire groupes associations	2,23 €	0,45 €	2,67 €	0,00%
Enfant moins de 3 ans	Gratuit			0,00%
Baignade aménagée jeunes enfants (de 3 à 6 ans)				

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

Adulte	4,17 €	0,83 €	5,00 €	0,00%
Enfant de 3 à 6 ans	3,08 €	0,62 €	3,70 €	0,00%
Famille				
Pack Famille (5 personnes avec au maximum 2 adultes) au delà 2,67 €/enfant supplémentaire	14,92 €	2,98 €	17,90 €	0,00%
Pack Famille Enfant supplémentaire	2,23 €	0,45 €	2,67 €	0,00%
Carte mensuelle (jusqu'à 5 personnes avec au maximum 2 adultes) (30 jours)	53,75 €	10,75 €	64,50 €	0,00%
Evènementiel				
Animation évènementielle	2,67 €	0,53 €	3,20 €	0,00%
Tarif Anniversaire 8 personnes (2 adultes +6 enfants max) au delà 3,70/personne	30,83 €	6,17 €	37,00 €	0,00%
Personne supplémentaire Anniversaire	3,08 €	0,62 €	3,70 €	0,00%
Sauna – Hammam				
Unitaire	7,50 €	1,50 €	9,00 €	0,00%
Carte mensuelle	29,17 €	5,83 €	35,00 €	0,00%
Supplément sauna - hammam (si baignade déjà réglée)	3,33 €	0,67 €	4,00 €	0,00%
Associations sur un créneau défini	3,75 €	0,75 €	4,50 €	0,00%
Séance d'hydrothérapie				
Public 1 séance 0h20	8,33 €	1,67 €	10,00 €	0,00%
Patient 1 séance (médical) 0h20	6,67 €	1,33 €	8,00 €	0,00%
Praticien encadrant une séance d'hydrothérapie	Gratuit			0,00%
Pack "Récupération" (Hydrothérapie 0h20 + Sauna Hammam sur créneau défini)	10,83 €	2,17 €	13,00 €	0,00%
Associations 1 séance de 0h20 sur un créneau défini	4,17 €	0,83 €	5,00 €	0,00%
Pack "Récupération" Associations (Hydrothérapie 0h20 + Sauna Hammam sur créneau défini)	6,67 €	1,33 €	8,00 €	0,00%
Supplément Hydrothérapie (si sauna déjà réglé)	3,33 €	0,67 €	4,00 €	0,00%
Supplément Hydrothérapie (si baignade déjà réglé)	4,17 €	0,83 €	5,00 €	0,00%
Initiation ou perfectionnement				
Enfants/ Ados 1 séance	6,42 €	1,28 €	7,70 €	0,00%
Enfants / Ados 10 séances	64,17 €	12,83 €	77,00 €	0,00%
Enfants / Ados 12 séances	77,00 €	15,40 €	92,40 €	0,00%
Adultes 1 séance	7,13 €	1,43 €	8,55 €	0,00%
Adultes 10 séances	71,25 €	14,25 €	85,50 €	0,00%
Adultes 12 séances	85,50 €	17,10 €	102,60 €	0,00%
Cours à l'année				
Enfants (30 à 35 séances)	192,50 €	38,50 €	231,00 €	0,00%
Mon Amie l'eau				
1 séance de 1h00	7,13 €	1,43 €	8,55 €	0,00%
5 séances de 1h00	35,63 €	7,13 €	42,75 €	0,00%
Aquagym				
1 séance	6,50 €	1,30 €	7,80 €	0,00%
10 séances	65,00 €	13,00 €	78,00 €	0,00%
Aqua Bike				
1 séance encadrée de 40 minutes effectives	8,33 €	1,67 €	10,00 €	0,00%
10 séances encadrées de 40 minutes effectives	83,33 €	16,67 €	100,00 €	0,00%
Location une heure (en supplément de la baignade)	2,50 €	0,50 €	3,00 €	0,00%
Circuit training aquatique				
1 séance encadrée de 45 minutes effectives	8,33 €	1,67 €	10,00 €	0,00%
10 séances encadrées de 45 minutes effectives	83,33 €	16,67 €	100,00 €	0,00%
Location une heure (en supplément de la baignade)	2,50 €	0,50 €	3,00 €	0,00%
Natation Prénatale				
1 séance	6,50 €	1,30 €	7,80 €	0,00%
10 séances	65,00 €	13,00 €	78,00 €	0,00%

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

Jardin d'enfants				
1 séance 1h00	7,33 €	1,47 €	8,80 €	0,00%
10 séances 1h00	73,33 €	14,67 €	88,00 €	0,00%
1 séance 0h30	3,67 €	0,73 €	4,40 €	0,00%
10 séances 0h30	36,67 €	7,33 €	44,00 €	0,00%
Animations vacances				
Enfants 1 séance	6,42 €	1,28 €	7,70 €	0,00%
Enfants 5 séances	32,08 €	6,42 €	38,50 €	0,00%
Adultes 1 séance	7,13 €	1,43 €	8,55 €	0,00%
Adultes 5 séances	35,63 €	7,13 €	42,75 €	0,00%
TARIF 2ème ACTIVITE hebdomadaire (pour l'achat simultané de deux activités)				
AQUAGYM 2ème activité hebdo à -30% environ, la séance	4,55 €	0,91 €	5,46 €	0,00%
AQUAGYM 2ème activité hebdo à -30% environ, les 10 séances	45,50 €	9,10 €	54,60 €	0,00%
AQUABIKE OU CIRCUIT TRAINING 2ème activité hebdo à -30% environ, la séance	5,83 €	1,17 €	7,00 €	0,00%
AQUABIKE OU CIRCUIT TRAINING 2ème activité hebdo à -30% environ, les 10 séances	58,33 €	11,67 €	70,00 €	0,00%
COURS NATATION 2ème activité hebdo à -30% environ, la séance	4,99 €	1,00 €	5,99 €	0,00%
COURS NATATION 2ème activité hebdo à -30% environ, les 10 séances	49,92 €	9,98 €	59,90 €	0,00%
Intitulé	Tarifs HT	Montant TVA Taux de 20%	Tarifs TTC	Evolution %
Compétition Fédéral ou Scolaire				
1/2 journée ou journée	Gratuit			0,00%
Stage FFN				
Une ligne d'eau par créneau	11,08 €	2,22 €	13,30 €	0,00%
La semaine	256,67 €	51,33 €	308,00 €	0,00%
Clubs sportifs				
CVN Compétition (+ 100 pts)	Gratuit			0,00%
UNSS et UGSEL compétition	0,53 €	0,11 €	0,63 €	0,00%
Cvn compétition (- 100 pts)	0,53 €	0,11 €	0,63 €	0,00%
Cvas "école de formation"	0,53 €	0,11 €	0,63 €	0,00%
Cvn "Masters" ou "loisirs" l'heure 1 ligne*	8,80 €	1,76 €	10,56 €	0,00%
Cvas l'heure 1 ligne*	8,80 €	1,76 €	10,56 €	0,00%
353 TCV (Triathlon) l'heure 1 ligne*	8,80 €	1,76 €	10,56 €	0,00%
Location d'un bassin sportif (avec surveillance)				
L'heure	141,67 €	28,33 €	170,00 €	0,00%
Location d'un bassin sportif et du bassin ludique (avec surveillance)				
L'heure	258,33 €	51,67 €	310,00 €	0,00%
Deux heures	425,00 €	85,00 €	510,00 €	0,00%
Trois heures	591,67 €	118,33 €	710,00 €	0,00%
Location salle de réunion (Hors convention et clubs à demeure)				
Demie journée	29,17 €	5,83 €	35,00 €	0,00%
Journée	50,00 €	10,00 €	60,00 €	0,00%
Formations				
BNSSA	132,83 €	26,57 €	159,40 €	0,00%
Ecole de sauvetage	132,83 €	26,57 €	159,40 €	0,00%
SB	67,50 €	13,50 €	81,00 €	0,00%
Scolaires				
Primaires par élève et par créneau de 40 minutes (à compter du 1er.09)	2,80 €	0,56 €	3,36 €	0,00%

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **18 MAI 2017**

Secondaire par élève et par créneau de 40 minutes (à compter du 1er.09)	1,98 €	0,40 €	2,37 €	0,00%
Secondaire par élève et par créneau de 1h00 (à compter du 1er.09)	2,97 €	0,59 €	3,56 €	0,00%
Moyenne de l'augmentation :				0,00%

Remarques:

- Pour les forfaits, l'absence à une séance ne sera ni récupérée, ni remboursée.
- Baignade gratuite pour les moins de 3 ans, tarif "Adulte" à partir de 18 ans.
- Sous réserve de l'ouverture d'un ou des bassins au public, l'accès à la baignade sera autorisé pour tous les cours, et les personnes fréquentant l'espace bien-être.
- Pour l'offre de deux activités hebdomadaires, la remise s'opèrera sur le produit le moins cher

Les tarifs "Public" Adultes et Enfants

La philosophie de la politique tarifaire est déclinée comme suit:

- Tarif 10 entrées = entrée unitaire - 15 % environ.
- Timbre mensuel = tarif 10 entrées X une fréquentation mensuelle égale à 4,5 bains environ.
- Tarif groupe = tarif 10 entrées - 15 % environ.

Pour les clubs sportifs:

Pour les catégories devant louer les bassins, il est préféré un tarif à la ligne d'eau par heure afin de tenir compte des bassins aux dimensions différentes.

Toutefois, lorsque l'association utilise le bassin entièrement, pour une même catégorie de public, le calcul sera appliqué pour la totalité des lignes d'eau composant le bassin utilisé.

A Noter:

Les tarifs seront en application à partir du 1er juin 2017, à l'exception des tarifs concernant les scolaires qui entreront en vigueur au 1er septembre 2017.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
--	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbree (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Piscine du Bocage - Vitré : Tarifs 2017-2018 liés au programme sport-santé (7.1.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable du bureau sports du 4 avril 2017 ;

Considérant l'assujettissement des tarifs de la seule piscine du Bocage à la TVA ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des revenus les plus modestes ;

Considérant les différents financements (ARS et CD35) pour le projet « Sport-Santé » ;

Il vous est proposé d'approuver la stabilité des tarifs comme indiqué ci-dessous :

Proposition de maintien des tarifs pour 2017-2018, applicables au 1^{er} juin 2017

Proposition de maintien des tarifs pour 2017-2018, applicables du 1^{er} juin 2017

Sport-Santé dans le cadre du projet communautaire	Tarifs HT	Montant TVA Taux de 20%	Tarifs TTC	Selon subventions		
				Réd. 25% Montant TTC	Réd. 50% Montant TTC	Réd. 75% Montant TTC
Séance d'hydrothérapie						
Public 1 séance de 0h20	8,33 €	1,67 €	10,00 €	7,50 €	5,00 €	2,50 €
Initiation ou perfectionnement						
Adulte 1 séance de 0h45	7,13 €	1,43 €	8,55 €	6,41 €	4,28 €	2,14 €
Mon Amie l'eau						
1 séance de 0h45	7,13 €	1,43 €	8,55 €	6,41 €	4,28 €	2,14 €
Aquagym						
1 séance de 0h45	6,50 €	1,30 €	7,80 €	5,85 €	3,90 €	1,95 €
Aqua Bike						
1 séance encadrée de 0h40	8,33 €	1,67 €	10,00 €	7,50 €	5,00 €	2,50 €
Circuit training aquatique						
1 séance encadrée de 0h45	8,33 €	1,67 €	10,00 €	7,50 €	5,00 €	2,50 €
Entrée baignade groupe + 1h00 location						
Entrée baignade groupe + 1h00 location Aqua Bike ou Circuit training	5,51 €	1,10 €	6,61 €	4,96 €	3,31 €	1,65 €
Remarques:						
Le choix du tarif appliqué à telle ou telle catégorie de bénéficiaires est défini chaque année dans les projets "Sport-Santé" . Ces tarifs peuvent varier en cours d'année en fonction des aides attribuées à Vitré Communauté par les différents organismes sollicités.						

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOUE Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBOUIC Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBOUIC Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Piscine Aquatide - Argentré du Plessis: Tarifs 2017-2018 (7.1.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable du bureau sports du 4 avril 2017 ;

Considérant l'assujettissement des tarifs de la seule piscine du Bocage à la TVA ;

Considérant l'objectif d'harmonisation des tarifs des piscines communautaires pour une activité de même nature ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des revenus les plus modestes ;

Il vous est proposé d'approuver la stabilité des tarifs comme indiqué ci-dessous :

Proposition de maintien des tarifs pour 2017-2018, applicables au 1^{er} juin 2017

Intitulé	Tarifs actuels €	Propositions	Evolution
Baignade Adultes (à partir de 18 ans)			
Unitaire	4,10 €	4,10 €	0,00%
10 entrées	35,08 €	35,08 €	0,00%
Unitaire groupes associations (1h)	2,98 €	2,98 €	0,00%
Accompagnateur des groupes constitués (selon la réglementation en vigueur)	Gratuit		
Maître-Nageurs ou détenteurs d'une carte d'international FFN	Gratuit		
Baignade Enfants (3 à 17 ans)			
Unitaire	3,05 €	3,05 €	0,00%
10 entrées	26,19 €	26,19 €	0,00%
Unitaire groupes associations (1h)	2,22 €	2,22 €	0,00%
Enfant moins de 3 ans	Gratuit		
Jardin aquatique			
Jardin Aquatique trimestre (10 séances)	88,00 €	88,00 €	0,00%
Jardin Aquatique la séance	8,80 €	8,80 €	0,00%
Jardin Aquatique 50%	4,40 €	4,40 €	0,00%
Préapprentissage GSM			
Préapprentissage GSM trimestre (10 séances)	96,00 €	96,00 €	0,00%
Préapprentissage GSM la séance	9,60 €	9,60 €	0,00%
Préapprentissage CP			
Préapprentissage CP trimestre (10 séances)	96,00 €	96,00 €	0,00%
Préapprentissage CP la séance	9,60 €	9,60 €	0,00%
Apprentissage			
Apprentissage Enfants trimestre (10 séances)	96,00 €	96,00 €	0,00%
Apprentissage Enfants la séance	9,60 €	9,60 €	0,00%
Apprentissage Adultes Trimestre (10 séances)	110,00 €	110,00 €	0,00%
Apprentissage Adultes la séance	11,00 €	11,00 €	0,00%

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

Renforcement			
Renforcement Enfants trimestre (10 séances)	96,00 €	96,00 €	0,00%
Renforcement Enfants la séance	9,60 €	9,60 €	0,00%
Perfectionnement			
Perfectionnement Enfants trimestre (10 séances)	96,00 €	96,00 €	0,00%
Perfectionnement Enfants la séance	9,60 €	9,60 €	0,00%
Perfectionnement Adultes Trimestre (10 séances)	110,00 €	110,00 €	0,00%
Perfectionnement Adultes la séance	11,00 €	11,00 €	0,00%
Stages sur facturation			
Stage Enfants la séance	9,60 €	9,60 €	0,00%
Stage Adultes la séance	11,00 €	11,00 €	0,00%
Gym aquatique			
Gym Aquatique Trimestre (10 séances)	78,00 €	78,00 €	0,00%
Gym Aquatique la séance	7,80 €	7,80 €	0,00%
Location salle de réunion (Hors convention et clubs à demeure)			
Demie journée		35,00 €	0,00%
Journée		60,00 €	0,00%
Scolaires			
Primaires (séance de 40 minutes à compter du 01 sept.)	3,36 €	3,36 €	0,00%
Tarif à l'élève par séance			
Secondaires (séance de 40 minutes à compter du 01/sept.)	2,37 €	2,37 €	0,00%
Tarif à l'élève par séance			
Secondaires (séance de 1h00 à compter du 01/sept.)	3,56 €	3,56 €	0,00%
Tarif à l'élève par séance			
Location l'équipement			
L'heure avec MNS	117,54 €	117,54 €	0,00%
Moyenne de l'évolution: 0,00%			
Remarques:			
• Pour les forfaits l'absence à une séance ne sera ni récupérée, ni remboursée. • Baignade gratuite pour les moins de 3 ans, tarif "Adulte" à partir de 18 ans. • Réduction de 50 % au deuxième enfant de la même famille en Jardin aquatique.			
Les tarifs "Public" Adultes et Enfants			
La philosophie de la politique tarifaire est déclinée comme suit:			
▪ Tarif 10 entrées = entrée unitaire - 15 % environ. ▪ Tarif groupe = tarif 10 entrées - 15 % environ.			
A NOTER:			
Les tarifs seront en application à partir du 1er juin 2017, à l'exception des tarifs concernant les scolaires qui entreront en vigueur au 1er septembre 2017.			

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'interjurer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.
Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRÉ, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOUE Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRÉ, BOUQUAY Marie-Annick VITRÉ, DUCHESNE Marie-Cécile VITRÉ, LEBouc Jeanine VITRÉ, LEBRY Jean-Pierre VITRÉ, MOREL Anthony VITRÉ, PASQUER Xavier VITRÉ, PRACHT Michèle VITRÉ, UTARD Hervé VITRÉ

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOTCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Piscine Caneton - La Guerche de Bretagne: Tarifs 2017-2018 (7.1.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable du bureau sports du 4 avril 2017 ;

Considérant l'assujettissement des tarifs de la seule piscine du Bocage à la TVA ;

Considérant l'objectif d'harmonisation des tarifs des piscines communautaires pour une activité de même nature ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des revenus les plus modestes ;

Il vous est proposé d'approuver la stabilité des tarifs comme indiqué ci-dessous :
Proposition de maintien des tarifs pour 2017-2018, applicables au 1^{er} juin 2017

Intitulé	Tarifs actuels €	Tarif proposés €	Evolution %
Baignade Adultes (à partir de 18 ans)			
Unitaire	3,30 €	3,30 €	0,00%
10 entrées	28,05 €	28,05 €	0,00%
Heures creuses	2,10 €	2,10 €	0,00%
10 entrées heures creuses	21,00 €	21,00 €	0,00%
Unitaire groupes associations	2,40 €	2,40 €	0,00%
Accompagnateur des groupes constitués (selon la réglementation en vigueur)	Gratuit	Gratuit	0,00%
Maître-Nageurs ou détenteurs d'une carte d'international FFN	Gratuit	Gratuit	0,00%
Baignade Enfants (de 3 ans à 17 ans)			
Unitaire	2,10 €	2,10 €	0,00%
10 entrées	17,85 €	17,85 €	0,00%
Unitaire groupes associations	1,55 €	1,55 €	0,00%
Enfant moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	0,00%
Initiation ou perfectionnement ou multi-activités ou aquapalmage			
Enfants 1 séance	7,00 €	7,00 €	0,00%
Adultes 1 séance	8,00 €	8,00 €	0,00%
Enfants (30 à 35 séances)	210,00 €	210,00 €	0,00%
Adultes (30 à 35 séances)	240,00 €	240,00 €	0,00%
Bi-Hebdomadaire	408,00 €	408,00 €	0,00%
Aquaphobie/Aquarondeur/Aquapalmage/Multi-activité			
1 séance de 1h00	8,00 €	8,00 €	0,00%
5 séances de 1h00	40,00 €	40,00 €	0,00%
Gym Aquatique			
1 séance	7,80 €	7,80 €	0,00%
30 à 35 séances	234,00 €	234,00 €	0,00%

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **18 MAI 2017**

Jardin d'enfants			
1 séance 0h30	4,40 €	4,40 €	0,00%
30 à 35 séances 0h30	132,00 €	132,00 €	0,00%
Muscul et ' eau			
1 séance libre	7,00 €	7,00 €	0,00%
5 séances libres	35,00 €	35,00 €	0,00%
1 séance animée	8,50 €	8,50 €	0,00%
5 séances animées	42,50 €	42,50 €	0,00%
Animations vacances			
Enfants 1 séance	7,00 €	7,00 €	0,00%
Enfants 5 séances	35,00 €	35,00 €	0,00%
Adultes 1 séance	8,00 €	8,00 €	0,00%
Adultes 5 séances	40,00 €	40,00 €	0,00%
Compétition Fédéral ou Scolaire			
1/2 journée ou journée	Gratuit	Gratuit	0,00%
Stage Fédéral			
Une ligne d'eau par créneau	13,30 €	13,30 €	0,00%
La semaine	246,40 €	246,40 €	0,00%
Clubs sportifs			
Unss/ Ugsel compétition	0,63 €	0,63 €	0,00%
Aqua Club compétition	Gratuit	Gratuit	0,00%
Aqua Club "école de formation"	0,63 €	0,63 €	0,00%
Cvn compétition (- 100 pts)	0,63 €	0,63 €	0,00%
Aqua Club Palmage Enfants: l'heure 1 ligne*	10,56 €	10,56 €	0,00%
Aqua Club Tir Adultes: l'heure 1 ligne*	10,56 €	10,56 €	0,00%
Cvn "Masters" ou "loisirs" l'heure 1 ligne*	10,56 €	10,56 €	0,00%
Cvn compétition (+ 100 pts)	Gratuit	Gratuit	0,00%
Aqua Club Tir Enfants	Gratuit	Gratuit	0,00%
Aqua Club plongée-chasse: l'heure 1 ligne*	10,56 €	10,56 €	0,00%
Location de tout l'équipement			
L'heure	118,00 €	118,00 €	0,00%
Scolaires			
Primaires par élève et par créneau de 40 minutes (à compter du 1er.09)	3,36 €	3,36 €	0,00%
Secondaire par élève et par créneau de 40 minutes (à compter du 1er.09)	2,37 €	2,37 €	0,00%
Secondaire par élève et par créneau de 1h00 (à compter du 1er.09)	3,56 €	3,56 €	0,00%
		Moyenne de l'augmentation : 0,00%	

Remarques:

- Pour les forfaits l'absence à une séance ne sera ni récupérée, ni remboursée.
- Baignade gratuite pour les moins de 3 ans, tarif "Adulte" à partir de 18 ans.

Les tarifs "Public" Adultes et Enfants

La philosophie de la politique tarifaire est déclinée comme suit:

- Tarif 10 entrées = entrée unitaire - 15 % environ.
- Tarif groupe = tarif 10 entrées - 15 % environ.

Pour les clubs sportifs:

Pour les catégories devant louer les bassins, il est préféré un tarif à la ligne d'eau par heure afin de tenir compte des bassins aux dimensions différentes.

Toutefois, lorsque l'association utilise le bassin entièrement, pour une même catégorie de public, le calcul sera appliqué pour la totalité des lignes d'eau composant le bassin utilisé.

A NOTER:

Les tarifs seront en application à partir du 1er juin 2017, à l'exception des tarifs concernant les scolaires qui entreranno en vigueur au 1er septembre 2017.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitre le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
--	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Conservatoire de musique et d'art dramatique : tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 (7.1.6)

Le Président expose:

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de «Vitré Communauté» ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2016, actant de financer en partie par une hausse tarifaire étalée sur deux ans, le surcoût des contrats sur 12 mois des enseignants contractuels (au lieu de 10 mois en 2015-2016), afin de réduire la précarité de personnels dont les missions sont reconduites d'année en année ;

Considérant que les inscriptions au Conservatoire pour l'année scolaire 2017-2018 débutent le 20 mai ;

Considérant la baisse substantielle des subventions du Département d'Ille-et-Vilaine au Conservatoire depuis 7 ans (255 744 € en 2010 et seulement 133 212 € en 2017, subvention en baisse de -48%) ;

Considérant que la participation des familles représente actuellement environ 17 % du coût global du service (CA 2016), avec des tarifs qui se situent dans la moyenne des écoles de musique de la région ;

Considérant que les tarifs proposés pour 2017-2018 pourraient rehausser la participation des familles vers un niveau de 18,5 % du coût global du service (à niveau de dépenses constant) ;

Il vous est proposé de fixer les tarifs suivants pour les cours de musique et de théâtre pour l'année scolaire 2017-2018 :

Droit d'inscription – payable à l'inscription

30 € (30 € en 2016-2017)

Forfaits annuels – règlement de paiement

Le paiement s'effectue en trois versements trimestriels. Toute année commencée est due, les seules exceptions étant les arrêts pour des raisons médicales, pour déménagement ou pour des absences en raison de voyages scolaires à l'étranger, d'une durée supérieure à trois semaines.

Forfaits annuels - Musique (payables en 3 fois)

Type de tarif	Vitré Communauté				Hors territoire	
	Enfants - Etudiants		Adultes		Enfants - Adultes	
	Tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018	Tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018	Tarifs 2016-2017	Tarifs 2017-2018
L'éveil et la découverte de la musique						
Eveil musical	111 €	120 €	-		180 €	180 €
Parcours découverte instrumentale	225 €	240 €*	-		450 €	450 €
Les cursus diplômants						
Forfaits comprenant au moins 3 cours / unités de valeur: cours individuel d'instrument – culture musicale – pratique d'ensemble. Les élèves en cursus peuvent cumuler plusieurs pratiques d'ensemble sans supplément de tarif.						
cursus instrumental	348 €	369 €*	486 €	522 €	600 €	600 €
cursus musiques actuelles						
cursus chant lyrique						
2 cursus	510 €	525 €*	795 €	855 €	945 €	945 €
1 cursus + 1 parcours personnalisé	450 €	470 €*	648 €	696 €	900 €	900 €
Cours d'instrument (pour les élèves ayant obtenu la fin de 3 ^{ème} cycle en formation musicale ou suivant des cours de formation musicale dans un autre conservatoire)	189 €	208 €	300 €	315 €	450 €	450 €
Les parcours personnalisés						
parcours instrumental (enfants et étudiants) 1 cours individuel tous les quinze jours	273 €	291 €*	-		510 €	510 €
parcours adulte initial (4 premières années) 1 cours individuel par semaine	-	-	486 €	522 €	600 €	600 €
parcours adulte autonome (à partir de la 5 ^{ème} année) 1 cours individuel tous les quinze jours	-	-	368 €	386 €	510 €	510 €
parcours chant lyrique 1 cours individuel tous les quinze jours	273 €	291 €*	368 €	386 €	510 €	510 €
parcours atelier guitare d'accompagnement / MAA Cours collectif – 1h – 6 élèves	273 €	291 €*	368 €	386 €	510 €	510 €
1 parcours spécialisé (handicap)	198 €	198 €*	-		-	
La culture musicale générale						
Cours de culture musicale générale Cours collectif	177 €	194 €	201 €	228 €	300 €	300 €
Les pratiques d'ensemble et l'histoire de la musique						
Les élèves peuvent pratiquer plusieurs ensembles et/ou suivre des cours d'histoire pour le même tarif. Les élèves inscrits dans une des disciplines des pratiques d'ensemble peuvent suivre, dans la limite des places disponibles, des cours de culture musicale générale sans supplément de tarif.						
Parcours chant choral – Orchestres – Ensembles – Groupes musiques actuelles – Ateliers vocaux musiques actuelles – Musique Assistée par Ordinateur.	54 €	58 €	81 €	87 €	120 €	120 €
Histoire de la musique Cours collectif	54 €	58 €	81 €	87 €	120 €	120 €

Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.)

Pour l'ensemble des cours de musique	Classes	Tarifs
	CHAM CE2 – CM1 – CM2	0 €

Cours pour les professeurs (payables en 3 fois)

Cours pour les professeurs (considéré comme une formation complémentaire à leur discipline)	Tarif 2016-2017	Tarif 2017-2018
	225 €	240 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **18 MAI 2017**

Forfaits annuels - Art dramatique (payables en 3 fois)

Les élèves inscrits en art dramatique peuvent suivre des cours de culture musicale générale, histoire de la musique ou des pratiques d'ensemble sans supplément de tarif.

Cours	Tarifs 2016-2017 Vitré Communauté	Tarifs 2017-2018 Vitré Communauté	Tarifs 2016-2017 Hors territoire	Tarifs 2017-2018 Hors territoire
Eveil : 8 à 12 ans	174 €	186 €	295 €	295 €
Initiation : 12 à 15 ans	174 €	186 €*	295 €	295 €
Cycle 1	213 €	228 €*	336 €	336 €
Cycle 2	213 €	228 €*	336 €	336 €

Réductions

Types de bénéficiaires	Taux
Pour 2 enfants de la même famille suivant des cours d'art dramatique et/ou de musique	- 3 % uniquement sur les tarifs marqués par *
Pour 3 enfants et plus de la même famille suivant des cours d'art dramatique et/ou de musique	- 7,5 % uniquement sur les tarifs marqués par *
Pour les élèves en cursus ou parcours personnalisés, participant aux manifestations commémoratives des 11 novembre et/ou 8 mai	- 30 € (pour 1 ou 2 participations aux commémorations)
Pour les amateurs en pratiques collectives, qui ne suivent pas d'enseignement individuel et qui participent aux manifestations commémoratives des 11 novembre et/ou 8 mai	- 25 € (par participation aux commémorations)

Locations d'instruments - Forfait annuel

Types de bénéficiaires		Tarifs annuels 2016-2017	Tarifs annuels 2017-2018
Enfants – Etudiants	Pour les 3 premières années d'apprentissage de l'instrument	90 €	90 €
	A partir de la 4 ^{ème} année d'apprentissage de l'instrument	120 €	120 €
Adultes	Quel que soit le niveau	120 €	120 €
Elèves CHAM	Pour les CE2 – CM1 – CM2	0 €	0 €

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64
 • Nombre de voix pour : 64
 • Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, pendant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
--	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRÉ, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHASSE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRÉ, BOUQUAY Marie-Annick VITRÉ, DUCHESNE Marie-Cécile VITRÉ, LEBouc Jeanine VITRÉ, LEBRY Jean-Pierre VITRÉ, MOREL Anthony VITRÉ, PASQUER Xavier VITRÉ, PRACHT Michèle VITRÉ, UTARD Hervé VITRÉ

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbree (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

. - Subventions 2017 du Département d'Ille-et-Vilaine au Conservatoire: signature de la convention (7.5.1)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant la décision actée par le Département d'Ille-et-Vilaine, en 2009, de mettre en place un cadre réformé de financement des écoles de musique du département, corollaire à une baisse substantielle de l'enveloppe financière dédiée (-50 % sur 5 ans) ;

Considérant que la convention d'objectifs 2013-2016, conclue avec le Conservatoire de Vitré Communauté, est arrivée à échéance le 31 décembre 2016 ;

Il vous est proposé :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs triennale, ci-jointe en annexe, 2017-2019, avec le Département, permettant au Conservatoire de bénéficier des subventions suivantes, pour l'année 2017 :**
 - Pour le fonctionnement : 103 316 € (119 578,88 € en 2016) ;
 - Pour les musiciens intervenants : 29 896 € (29 896,21 € en 2016) ;
- **d'autoriser le Président à signer la dite convention.**

Il est procédé au vote :

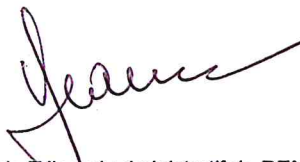
Abstention : 0

Nombre de votants : 64
• Nombre de voix pour : 64
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHAISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Ecole d'arts plastiques : tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 (7.1.6)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que les tarifs ont été augmentés et arrondis de 1 à 2 euros pour l'année 2016/2017.
A l'exception du droit d'inscription et du tarif stage enfants/adolescents, cela correspond à une augmentation de 1 à 2 %. Il est proposé de rester sur la même tarification pour 2017/2018 ;

Considérant que les recettes (participation familles et conventions/cours facturés) couvrent 30 % du coût global ;

Il vous est proposé d'approuver les tarifs ainsi présentés pour l'année 2017/2018

Cours de dessin/peinture, cours de dessin, cours de sculpture, cours de perfectionnement

	Tarifs/trimestre
Cours 1h00 enfant	48.00 €
Cours 1h30 adolescent	60.00 €
Cours 2h00 jeune	60.00 €
Cours 2h00 adulte	83.00 €
Participation hors communauté	30.00 €

Dessin assisté par ordinateur

		Tarifs/trimestre
Enfant 9 -11 ans	1h00/ s	22.00 €
Adolescent/ jeune débutant	1h00/s	22.00 €
Adolescent/ Jeune confirmé	1h30/s	32.00 €
Adulte débutant	1h00/s	42.00 €
Adulte confirmé	1h30/s	63.00 €

Forfaits 2 à 3 activités (excepté l'activité DAO)

Un supplément forfaitaire de **20 €/trimestre** est appliqué pour 1 activité supplémentaire/semaine pour un enfant, un jeune ou un adulte

Un supplément forfaitaire de **40 €/trimestre** est appliqué pour 2 activités supplémentaires/semaine pour un enfant, un jeune ou un adulte

	Tarif annuel
Droit d'inscription	6.00 €

Le droit d'inscription facturé (non inclus dans les tarifs ci-dessus) au premier trimestre de l'année scolaire à tous les inscrits

2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ... enfant d'une même famille : réduction de 20 %

Le dernier enfant d'une même famille : Droit d'inscription au premier trimestre, gratuité 2^{ème} et 3^{ème} trimestre

La gratuité ne s'applique pas aux adultes, seule une réduction est possible.

Le règlement s'effectue en 3 échéances après trimestre échu (sur facture envoyée par l'école d'arts plastiques, en liaison avec le trésor public de Vitré)

Journées à thème

		Tarifs
Jeune (15 ans et +)	Journée de 5 heures	17.00 €
Adulte	Journée de 5 heures	21.00 €

Stage de vacances

(3, 4 ou 5 jours)

	Tarif
Adolescent (12 ans et +) et adulte Journée de 5 heures	10.00 €

Prestations extérieures

	Tarif
Coût de l'heure de cours	57.00 €

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64
• Nombre de voix pour : 64
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.
Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **18 MAI 2017**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUBAIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRÉ, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHASSE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRÉ, BOUQUAY Marie-Annick VITRÉ, DUCHESNE Marie-Cécile VITRÉ, LEBouc Jeanine VITRÉ, LEBRY Jean-Pierre VITRÉ, MOREL Anthony VITRÉ, PASQUER Xavier VITRÉ, PRACHT Michèle VITRÉ, UTARD Hervé VITRÉ

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Modification de poste - tableau des effectifs (4.1.1)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2011-605, du 30 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le tableau des effectifs ;

Il vous est proposé la modification du tableau des effectifs suivant, au 1er juin 2017, pour permettre la nomination d'un agent par voie de mutation :

- Transformation d'un poste d'éducateur des APS (catégorie B, filière sportive) à temps complet, en un poste d'éducateur des APS principal de 2ème classe (catégorie B, filière sportive) à temps complet.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Création d'un poste - tableau des effectifs (4.1.1)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2006-1690, du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le décret n°2012-924, du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget ;

Considérant le transfert de nouvelles compétences dans le cadre de l'application de la Loi NOTRe et une réorganisation du service commun instruction des autorisations du droit des sols ;

Il vous est proposé la modification suivante du tableau des effectifs, au 1^{er} septembre 2017 :

- **Création d'un poste de rédacteur ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B, filière administrative) à temps complet.**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64
• Nombre de voix pour : 64
• Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Modification de la valeur faciale des titres déjeuner (4.1.8)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 modifiée (article 25), relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, fixant un cadre juridique aux prestations d'action sociale envers les agents des trois fonctions publiques, en particulier les conditions d'attribution de titres déjeuner ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°40 du conseil communautaire du 18 janvier 2014, attribuant à compter du 1er janvier 2014, le bénéfice de titres déjeuner, d'une valeur nominale de 5 €, avec une participation de Vitré Communauté à hauteur de 50 % de ce montant (avec un maximum de 200 titres déjeuner de 5€ par an, soit environ un titre par jour travaillé) ;

Considérant l'harmonisation des pratiques des ressources humaines entre Vitré Communauté, la Ville et le CCAS de Vitré ;

Considérant que les titres déjeuner, exonérés de charges sociales et fiscales, seront attribués au prorata du taux d'emploi avec un nombre maximum de 100 titres restaurants par an (soit environ un titre déjeuner pour 2 jours travaillés) ;

Considérant que les agents ne bénéficient pas de titre déjeuner lorsqu'ils sont absents pour maladie, maternité, accident de travail ou pour événements familiaux et lorsqu'ils sont en formation en cas de prise en charge du repas par l'organisme de formation ;

Il vous est proposé d'accorder aux agents de Vitré Communauté, à compter du 1er janvier 2018, le bénéfice de titres déjeuner, d'une valeur nominale de 10 €, avec une participation de Vitré Communauté à hauteur de 50 % de ce montant, avec un nombre maximum de 100 titres restaurants par an.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENO Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Mise à disposition du service Ressources humaines de la ville de Vitré pour la gestion administrative du "Service civique" (4.1.5)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que la gestion administrative (diffusion des offres, suivi des candidatures, recrutement, rédaction et suivi des conventions) des services civiques a été confiée par convention au service ressources humaines de la Ville de Vitré depuis le 1er novembre 2015 ;

Considérant que la partie animation du dispositif (tutorat, accompagnement et suivi) est toujours assurée par le service PAE-PIJ de Vitré Communauté ;

Considérant que, dans un souci de bonne organisation des services, la partie administrative pourrait continuer à être suivie par le service ressources humaines de la Ville de Vitré, disposant de plus de personnel pour prendre en charge cette mission ;

Considérant que Vitré Communauté procéderait au remboursement des heures de travail effectuées sur la base d'un coût de gestion de dossier x nombre de dossiers traités au cours de la période de mise à disposition ;

Il vous est proposé :

- **d'accepter la prolongation de la mise à disposition du service ressources humaines de la ville de Vitré auprès de Vitré Communauté pour assurer la gestion administrative des services civiques, à compter du 1er mai 2017, pour une durée de 5 mois ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention qui réglera les éléments de la présente mise à disposition (jointe en annexe).**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOUE Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Conseil de développement commun avec la Communauté de communes de la Roche aux fées : mise en place et organisation (7.8)

Le Président expose :

Vu l'article 88 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun, compétent pour l'ensemble de leurs périmètres ;

Considérant que Vitré communauté et la communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées développent des partenariats notamment au travers de la mise en place d'un conseil de développement commun, le conseil de développement du Pays de Vitré-Porte de Bretagne, depuis de nombreuses années ;

Considérant qu'il est consulté sur l'élaboration des projets de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ces projets, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale ;

Il vous est proposé :

- **De valider la création d'un conseil de développement commun avec la communauté de communes de la Roche aux Fées ;**
- **De valider son statut associatif ;**
- **D'arrêter la composition et le mode de désignation de ses membres, suivants :**

Il est composé de :

- personnes nominativement désignées par les entités collectives exerçant leurs compétences sur le territoire et manifestant leur intérêt pour le développement du Pays ;
- citoyennes et citoyens motivés pour le développement du Pays,
- élu(e)s non conseillers communautaires désignés par les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

La parité femmes hommes constitue un objectif à atteindre.

Les membres sont répartis en 5 collèges :

- Economie, emploi ;
- Qualité de la vie (Environnement, Social, Loisirs ...) ;
- Enseignement, formation, sport, culture, patrimoine ;
- Citoyennes et citoyens ;
- Elu(e)s territoriaux

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

1 8 MAI 2017

Le ou la Président(e) est élu(e) pour 3 ans par l'assemblée générale ordinaire, par un vote à bulletin secret, à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés. Il (elle) est rééligible.

Le conseil d'administration comprend 26 membres : 5 par collège, élus pour trois ans, renouvelables par tiers, plus le ou la Président(e) du Conseil de Développement élu(e) par l'assemblée générale ordinaire. Il élit les membres du Bureau à l'exception du ou de la Président(e).

Le Bureau comprend de 9 à 12 membres, en veillant à représenter chaque collège :

- Le ou la Président(e) ;
- Les responsables des diverses commissions qui ont le titre de Vice-président(e)s ;
- Des administratrices ou administrateurs en complément.

Il désigne un(e) secrétaire, un(e) secrétaire adjoint(e), un(e) trésorier(ère) et un(e) trésorier(ère) adjoint(e) parmi ses membres.

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHISE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Conseil de développement : désignation des représentants de Vitré Communauté (5.3.5)

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 88 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du 17 mars 2017 validant la constitution d'un conseil de développement commun à la communauté de communes de la Roche aux fées et à Vitré communauté et arrêtant sa composition ;

Considérant que le conseil de développement est consulté sur l'élaboration des projets de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ces projets, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que Vitré communauté dispose de 12 représentants en son sein ;

Il vous est proposé de procéder à leur désignation.

Sont candidats :

- Claude CAILLEAU (Argentré-du-Plessis)
- Christian FOURMONT (Châteaubourg)
- Francis TOUCHAIS (Domagné)
- Claudine PAYSANT (Balazé)

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Acte transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le

18 MAI 2017

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 58 Votants (dont 6 pouvoirs) : 64	L'an deux mille dix sept, le douze mai le Conseil communautaire étant réuni à VITRE après convocation légale, Date de convocation : le 04/05/2017
---	--

Etaient présents :

BEVIERE Jean-Noël ARGENTRE DU PLESSIS, SOCKATH Monique ARGENTRE DU PLESSIS, LAMY Serge ARGENTRE DU PLESSIS, DODARD Christophe ARGENTRE DU PLESSIS, BAZILLAIS Loïc AVAILLES SUR SEICHE, CLOUET Nathalie BAIS, MEHAIGNERIE Maryanick BALAZE, DOUABIN Stéphane BALAZE, CARTRON Pascale BREAL SOUS VITRE, GUAIS Bernard BRIELLES, REGNIER Teddy CHATEAUBOURG, DAVID Bertrand CHATEAUBOURG, DESBLES Hubert CHATEAUBOURG, RESTIF Annie CHATEAUBOURG, TALIGOT Jean-Yves CHATILLON EN VENDELAIS, BOUTHEMY André CORNILLE, RENOU Bernard DOMAGNE, DALLOT Delphine DOMAGNE, OLIVIER Christian DOMALAIN, GITEAU Camille DROUGES, BILLOT Pierre ERBREE, MARQUET Joël LA CHAPELLE ERBREE, MASSIET du BIEST Aymeric LA GUERCHE DE BRETAGNE, LEGRAS Martine LA GUERCHE DE BRETAGNE, LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule LA SELLE GUERCHASSE, RESONET Danielle LANDAVRAN, de LEGGE Dominique LE PERTRE, MOUTON Henri LOUVIGNE DE BAIS, MOUSSU Thérèse MARPIRE, BEAUGENDRE Maurice MECE, GOUPIL Aline MONTREUIL DES LANDES, MENAGER Louis MONTREUIL SOUS PEROUSE, GERARD Gilbert MOUSSE, BERTIN Hervé MOUTIERS, HAIGRON Christine POCE LES BOIS, GROUSSARD Georges PRINCE, CHOPIN Gérard RANNEE, GODELOUP Janine ST AUBIN DES LANDES, PITOIS Jean ST CHRISTOPHE DES BOIS, JOUAULT Joseph ST DIDIER, GESLIN Erick ST GERMAIN DU PINEL, FAUVEL Marc ST JEAN SUR VILAINE, KERJOUAN Dominique ST M'HERVE, VERGER Marie-Françoise TAILLIS, FOUET Yannick TORCE, TRAVERS Thierry VAL D'IZE, HUET Lisiane VAL D'IZE, ORHANT Brigitte VERGEAL, GATEL Bruno VISSEICHE, MEHAIGNERIE Pierre VITRE, BOUQUAY Marie-Annick VITRE, DUCHESNE Marie-Cécile VITRE, LEBouc Jeanine VITRE, LEBRY Jean-Pierre VITRE, MOREL Anthony VITRE, PASQUER Xavier VITRE, PRACHT Michèle VITRE, UTARD Hervé VITRE

Ont donné pouvoir :

de LA VERGNE Aude donne pouvoir à REGNIER Teddy, MORICE Marie-Christine donne pouvoir à FOUET Yannick, FORTIN Sébastien donne pouvoir à GROUSSARD Georges, BESNARD Jean-Yves donne pouvoir à LEBouc Jeanine, CHARLOT Anne donne pouvoir à DUCHESNE Marie-Cécile, MATHIEU Danielle donne pouvoir à BOUQUAY Marie-Annick

Etaient absents :

POTTIER Christian, BELLOIR Fabienne, STEYER Anne, FESSELIER Laurent, HISOPE Yves, DESPRES Pierre, GUIHENEUX Elisabeth, STEPHAN Christian, MELOT Pierre, CLOAREC Christine, GOZE Pascale, LAPAUSE Paul, MAISONNEUVE Bruno

Etaient également présents :

Michel BOUVIER de Cornillé (suppléant), Monique PINCEPOCHE de Domalain (suppléante), Annick DELEPINE de Louvigné-de-Bais (suppléante), Guénaelle DUBOIS de Bréal-sous-Vitré (suppléante), Martine MANCEAU d'Erbrée (suppléante), Pascal BARBRON de St Germain-du-Pinel (suppléant), Renée BRIAND de St Christophe des Bois (suppléante).

Pierre BRAULT : Directeur Général des Services, Olivier BERGERE : Directeur Général Adjoint, Myriam BABLEE-BOISRAMÉ : Responsable du service juridique et assemblées, Chrystèle BROCHERIOUX : responsable du service Communication, Agnès AROT : Administration générale, Céline DOURDAIN : Responsable du service Finances/Fiscalité, Céline PELLETIER : Service Finances/Marchés, Benoît HUBERT : Chargé de mission Développement durable, Véronique MARIVIN : Responsable service des ressources humaines, Mathieu JEROME : Responsable service Logement/Cadre de vie, Elie ROSSIGNOL : Directeur de la piscine du Bocage, Loïc BOURSERIE : Responsable service Sports/Jeunesse, Anca BABES : Directrice du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2017

- Demande d'extension du "dispositif PINEL" en zone C - communes de Châteaubourg et Vitré (8.5.10)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'article 68 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 étendant le bénéfice de la réduction d'impôt aux logements situés dans des communes de la zone C caractérisées par des besoins particuliers en logement locatif liés à une dynamique démographique ou économique particulière, sous réserve que ces communes aient obtenu un agrément du représentant de l'Etat dans la Région et après avis conforme du CRHH ;

Vu le décret n° 2017-761 du 4 mai 2017 relatif à l'agrément et au classement des communes pour l'application du quatrième alinéa du IV de l'article 199 novovicies du code général des impôts (CGI) et à l'actualisation pour l'année 2017 des plafonds de loyer et de ressources des locataires prévus pour l'application du III du même article ;

Vu la délibération en date du 4 novembre 2016 approuvant définitivement le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) ;

Considérant que peuvent solliciter un agrément les communes de la zone C qui appartiennent à un établissement public de coopération intercommunale se caractérisant sur une même période par une croissance constatée à la fois de leur population et de leur nombre d'emplois au lieu de travail plus importante que celle constatée pour le quartile des établissements publics de coopération intercommunales les plus dynamiques au niveau national ;

Considérant que les communes potentiellement éligibles doivent présenter une population supérieure à 5 000 habitants ;

Considérant que la demande d'agrément pour les communes doit être sollicitée par l'établissement public de coopération intercommunale lorsque celui-ci est doté d'un programme local de l'habitat exécutoire pris en application des articles L.302-1 et L302-4-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Il vous est proposé :

- **De présenter les candidatures des communes de Châteaubourg et Vitré à une demande d'agrément au « dispositif PINEL » ;**
- **De donner tous pouvoirs au Président pour signer tous documents et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Il est procédé au vote :

Abstention : 0

Nombre de votants : 64

- Nombre de voix pour : 64
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Vitré le 17 mai 2017,

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services
Pierre BRAULT



